



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2024-2025**, tenue le mardi 30 avril 2025, à 9 h 30, en la salle polyvalente (SH-4800) du pavillon Sherbrooke, 200, rue Sherbrooke Ouest.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2024-2025, tenue le 30 avril 2024
4. Rapport du Comité exécutif
5. États financiers et prévisions budgétaires
 - 5.1. États financiers 2024-2025
 - 5.2. Prévisions budgétaires 2025-2026
 - 5.3. Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2025-2026
6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
 - 6.1. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
 - 6.2. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
 - 6.3. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
7. Élections aux instances de l'UQAM
 - 7.1. Commission des études (5 postes)
 - 7.2. Sous-commission des ressources (3 postes)
8. Rapport des autres comités
9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
 - 9.1. Comité exécutif (2^e vice-présidence, 4^e vice-présidence, trésorerie)
 - 9.2. Conseil exécutif (représentante, représentant de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de communication, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences humaines)
10. Les mesures d'austérité et la transformation de l'UQAM
11. La Faculté des sciences de la santé et la mission de l'UQAM
12. Motions de remerciements
13. Divers

1. Élection à la présidence d'assemblée

Le président par intérim du Syndicat, Alejandro Lorite, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition d'Alejandro Lorite, appuyée par Fabien Richert, Xavier Lafrance, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

Projet d'ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 30 avril 2024
4. Rapport du Comité exécutif
5. États financiers et prévisions budgétaires
 - 5.1. États financiers 2024-2025
 - 5.2. Prévisions budgétaires 2025-2026

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca

- 5.3. Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2025-2026
- 6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
 - 6.1. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
 - 6.2. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
 - 6.3. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
- 7. Élections aux instances de l'UQAM
 - 7.1. Commission des études (5 postes)
 - 7.2. Sous-commission des ressources (3 postes)
- 8. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
 - 8.1. Comité exécutif (2^e vice-présidence, 4^e vice-présidence, trésorerie)*
 - 8.2. Conseil exécutif (représentante, représentant de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de communication, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences humaines)*
- 9. Rapport des autres comités
- 10. Les mesures d'austérité et la transformation de l'UQAM
- 11. La Faculté des sciences de la santé et la mission de l'UQAM
- 12. Renouvellement de la convention collective et augmentation de la cotisation syndicale
- 13. Motions de remerciements
- 14. Divers

* Comme stipulé par les Statuts et règlements du SPUQ, la période de mise en nomination pour les postes à pourvoir se termine à l'ouverture de l'élection pour ce poste.

Sur proposition du Comité exécutif, l'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 30 avril 2024

Sur proposition de Mathilde Cambron-Goulet, appuyée par Gabrielle Tremblay, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2023-2024, tenue le 30 avril 2024 est adopté.

4. Rapport du Comité exécutif

Alejandro Lorite, président par intérim, lit le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2024-2025 (voir annexe 1).

La parole est donnée à Henriette Bilodeau, 1^{re} vice-présidente.

Elle débute son rapport en présentant à l'Assemblée les membres qui, au sein du Comité exécutif du SPUQ, veillent aux relations de travail et à l'application de la convention collective : Daniel Beaupré, 2^e vice-président, Maryvonne Merri, 4^e vice-présidente, Frédéric Fournier, conseiller, et Vanessa Collin-Lavoie, conseillère syndicale FP-CSN. Henriette Bilodeau rapporte une certaine régularité dans la fréquence des rencontres du Comité des relations de travail (CRT), les discussions y sont cordiales et se font dans un climat ouvert et respectueux. Elle relate la proactivité de la partie syndicale relativement à l'apport de solutions pour résoudre les problèmes rencontrés par les membres du corps professoral. Toutefois, elle observe une lenteur du côté de l'administration dans la mise en œuvre des solutions, ce qui entraîne des procédures de griefs afin de préserver les droits des membres. Henriette Bilodeau attribue cette lenteur à résoudre les problèmes à un manque de pouvoir décisionnel des personnes représentant l'administration de l'UQAM au CRT. Pour contrer cette inertie administrative, le SPUQ a demandé que la vice-rectrice au Développement humain et organisationnel assiste régulièrement aux rencontres du CRT pour dénouer rapidement les impasses décisionnelles.

La 1^{re} vice-présidente décrit les travaux de l'année qui s'achève. Au plan institutionnel, elle mentionne que la secrétaire générale du SPUQ, Catherine Gosselin, a veillé au respect des processus administratifs prévus par la convention collective, notamment en ce qui concerne l'article 3 concernant la reconnaissance syndicale. Cet article établit les

obligations de l'Université envers le Syndicat afin que ce dernier soit en mesure de réaliser ses opérations. Les manquements observés concernaient principalement la transmission au Syndicat de la correspondance adressée au corps professoral, aux directions de département et aux directions de programmes d'études par l'administration et la transmission d'informations statistiques.

Aux plans individuel et collectif, l'équipe du SPUQ a procédé à des accompagnements de professeur·e·s interpellé·e·s par des services de l'UQAM – Service du personnel enseignant (SPE) ou Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH), mais aussi, ce qui constitue une nouveauté, de départements. On apprend qu'au cours de l'année, 22 nouveaux griefs ont été déposés (treize de nature « individuelle » et neuf de nature « syndicale ») et vingt-sept lettres d'entente ont été conclues avec la direction. Aucun arbitrage n'a été requis.

La 1^{re} vice-présidente expose une importante modification intervenue dans la pratique d'accompagnement du syndicat : en matière de convocation du BIPH en vertu des politiques institutionnelles n^{os} 16 et 42. Plus spécifiquement, les enjeux étant davantage d'ordre personnel, psychologique et humain que d'ordre professionnel, le Comité exécutif a conclu qu'il ne se substituerait plus à l'employeur à qui incombe la responsabilité de maintenir un climat de travail serein et exempt de harcèlement, et de fournir un accompagnement aux personnes qui en sont victimes ou estiment en subir. Les membres du Comité exécutif ne possédant pas de formation spécifique sur ces questions, il a été décidé que son rôle auprès des membres dans les cas de dossiers émanant du BIPH se restreindrait à informer les membres convoqués sur les étapes découlant de l'application des politiques n^{os} 16 et 42.

Henriette Bilodeau évoque une nouveauté dans les demandes d'accompagnement, soit celle d'accompagner des départements où des situations de conflits, de tensions qui s'enveniment au point de rendre la gestion collégiale impossible. On apprend que dix départements font actuellement l'objet d'un tel accompagnement. Des mesures ont été mises en place pour six d'entre eux : pour deux départements, la direction de l'UQAM a recouru à des firmes privées; pour les quatre autres départements, le SPUQ et la direction ont demandé conjointement l'intervention de personnes médiatrices du ministère du Travail. Dans tous les cas, la participation des personnes professeuses à l'identification des problèmes et des solutions a été requise. Henriette Bilodeau remercie les membres ayant participé aux séances de médiation et affirme que le syndicat est persuadé de leur importance. Elle réitère la conviction du syndicat dans la collégialité et mentionne les actions récentes pour renforcer les liens entre collègues (accompagnements, rencontres midi-14 h) et son souhait de retrouver le sens de la collégialité, du soutien, d'une forme d'humanisme dans l'exercice professoral, pour lequel les exigences sont élevées alors que les ressources se raréfient et que les lieux et occasions de rencontre se dématérialisent.

Henriette Bilodeau termine sa présentation en remerciant chaleureusement les deux membres qui terminent leur mandat au Comité exécutif, Daniel Beaupré et Maryvonne Merri. Par leur engagement exemplaire et leur expertise respective, Daniel et Maryvonne ont fait en sorte que les travaux du Comité exécutif se déroulent de la meilleure façon possible.

Le président d'assemblée invite les membres à prendre la parole.

Un membre souligne l'effort de transparence du syndicat, qui s'exprime entre autres par la transmission à l'avance des documents de la réunion. Il demande un suivi sur les activités du RRUQ, notamment en ce qui concerne le régime d'assurances collectives et les placements en Israël du régime de retraite. Il interroge le Comité exécutif sur la source des difficultés financières de l'UQAM : s'agit-il d'une gestion inappropriée du budget de l'UQAM ou d'un manque de financement de l'enseignement supérieur de la part du gouvernement? Enfin, il demande des précisions sur les motifs ayant donné lieu à des griefs.

À propos des placements en Israël du RRUQ, Alejandro Lorite mentionne qu'un suivi a été fait concernant la résolution du Conseil syndical de mai 2024 sur le soutien à la campagne de boycottage, de désinvestissement et de sanctions contre les instances étatiques et les institutions universitaires israéliennes auprès des personnes représentant l'UQAM au CIRAC (Cartel intersyndical des régimes de retraite d'assurances collectives de l'Université du Québec). Par ailleurs, on rappelle que la négociation du régime d'assurances collectives est complexe, car il est financé à parts égales entre l'employeur et les syndicats (50 % par les syndicats et associations des personnes employées et 50 %

par l'administration de chaque constituante de l'UQ). En ce qui concerne la situation financière de l'UQAM, la répartition du budget provenant du gouvernement repose sur les choix faits par l'administration de l'UQAM. En revanche, le financement des universités dépend des choix du gouvernement.

La 1^{re} vice-présidente informe l'Assemblée des principaux motifs justifiant le dépôt de griefs. Quatre griefs sont de nature syndicale. Un grief concerne le traitement inhumain des dossiers par le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH), et ce, tant pour les personnes plaignantes que pour les personnes mises en cause. Henriette Bilodeau mentionne le manque de suivi et le retard dans le traitement des dossiers dû au recours à des firmes externes pour déterminer la recevabilité des plaintes. Les personnes enquêtrices ne sont pas familières avec la culture universitaire et uqamienne, ce qui nuit au traitement des plaintes. On apprend qu'un grief syndical porte sur le programme de MBA délocalisé qui ne prévoit aucune balise sur le travail des personnes professeures qui doivent se rendre à l'étranger pour coordonner le programme ou dispenser les cours. Un autre grief syndical porte sur le fractionnement de charges d'enseignement : des personnes professeures donnent un cours de quarante-cinq heures, mais ne reçoivent pas le nombre de crédits associés, soit trois crédits, si le nombre d'inscriptions est inférieur à ce qui est attendu. Le syndicat dénonce cette pratique. Un grief syndical porte sur la Faculté des sciences de la santé (FSS) dont la création effective suppose une représentation professorale aux instances de l'UQAM (Commission des études et Sous-commission des ressources) et aux instances syndicales (Conseil syndical et Conseil exécutif) en vertu de la convention collective. La création de la FSS relève d'une décision de l'administration – gestion verticale – et on souhaite réaffirmer l'importance de respecter la culture de l'UQAM, soit le partage du pouvoir décisionnel entre les groupes qui composent la communauté uqamienne – gestion horizontale. Les griefs individuels portent entre autres sur le choix de dénoncer des situations de harcèlement psychologique en déposant un grief plutôt que de recourir au BIPH, sur l'imposition de mesures disciplinaires abusives ou injustifiées et sur le refus d'octroyer la permanence (situation rare). Au sujet des exigences liées à l'acquisition de la permanence, la 1^{re} vice-présidente invite les collègues à s'interroger sur la pertinence des critères exigés. Henriette Bilodeau rappelle que le SPUQ a demandé la présence de la vice-rectrice au Développement humain et organisationnel aux réunions du CRT pour accélérer la résolution de problèmes. Hélas, cette demande n'a pas été exaucée.

Une membre remercie le comité exécutif pour la défense de la collégialité dans les prises de décisions sur l'enseignement et la recherche, surtout à cette période sombre et défavorable au projet de l'éducation dans la société québécoise et ailleurs dans le monde. Elle demande des précisions concernant la nature des problèmes au sein des départements et concernant la décision du Comité exécutif de cesser l'accompagnement des personnes professeures au BIPH. Cette intervention permet à la 1^{re} vice-présidente de préciser que le SPUQ n'a pas l'information précise sur le nombre de demandes ou de plaintes touchant les personnes professeures au BIPH, car l'université n'a pas d'obligation d'informer le syndicat sur ces statistiques. Henriette Bilodeau rappelle que seules trois personnes au Comité exécutif du SPUQ sont responsables de l'application de la convention collective et manquent de temps pour soutenir les personnes professeures victimes, témoins, ou mises en cause dans des situations qui portent sur les politiques nos 16 et 42. Toutes ces personnes vivent une grande détresse. Henriette Bilodeau souligne l'inadéquation des actions de l'administration dans ce type de situations notamment en ce qui concerne l'exigence du respect de la confidentialité et l'absence de frontière étanche entre le BIPH et le Service du personnel enseignant.

L'intervention d'une professeure permet de rappeler que l'employeur doit fournir un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique et qu'il a l'obligation de prévenir les situations de harcèlement. Elle considère que les moyens de prévention déployés par l'UQAM sont peu nombreux et doute de leur efficacité. À cet égard, le président par intérim, Alejandro Lorite, mentionne que le BIPH, le Vice-rectorat au développement humain et organisationnel et le SPUQ ont une interprétation différente de la prévention du harcèlement psychologique. Le BIPH considère qu'il est de son devoir de prévenir tout ce qui pourrait hypothétiquement mener à du harcèlement psychologique. Cette vision particulière qu'a le BIPH du harcèlement psychologique (comme justifiant rétroactivement les interventions dans des situations jugées de façon large comme pouvant hypothétiquement dégénérer dans un cas de harcèlement tel que juridiquement défini) l'amène à s'investir dans la surveillance de toute sorte d'incidents impliquant des personnes professeures. Il est arrivé que le BIPH s'empare de la plainte ou d'un signalement de personnes étudiantes et s'immisce dans les salles de classe en disant aux personnes professeures comment gérer leur relation pédagogique avec les personnes étudiantes. Le BIPH aurait dû diriger ces personnes étudiantes vers la direction de

programmes, la direction de Département, ou le vice-décanat aux études pour chercher des solutions. Alejandro Lorite déplore cette interprétation particulière du harcèlement psychologique potentiel, qui fait du BIPH le lieu central de réception de toute plainte, ce qui le détourne de son obligation d'élaborer des campagnes ou des programmes de prévention spécifique du harcèlement psychologique. Il souhaite que le BIPH puisse faire une distinction entre ce qui relève de l'académique et de la contravention aux politiques n^{os} 16 et 42, et ne se donne pas la mission d'être le mécanisme général de règlement des différends de l'UQAM.

Un membre demande des précisions sur l'impact de la FSS sur le budget de l'UQAM, car il craint que les départements souffrent financièrement de l'apparition de nouvelles structures. Alejandro Lorite mentionne avoir posé cette question de façon répétée au recteur. Ce dernier affirme que de l'argent frais sera injecté pour le développement de la FSS. Le recteur considère qu'il s'agira d'un autofinancement.

Fin de la période de questions.

25AG552 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2024-2025

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du Comité exécutif du SPUQ présenté en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. États financiers et prévisions budgétaires

5.1 États financiers 2024-2025

La trésorière, Emily Rosales, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025. Elle attire l'attention sur quelques postes budgétaires.

25AG553 RAPPORT DU CABINET COMPTABLE POUR L'AUDIT 2024-2025

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'audit effectué par le cabinet comptable MNP, comptables professionnels agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des auditeurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2 Prévisions budgétaires 2025-2026

La trésorière présente les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2024-2025 et du budget réalisé en 2024-2025.

25AG554 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025-2026

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2025-2026 préparé par la trésorière, Emily Rosales;

ATTENDU les explications fournies en séance;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2025-2026, couvrant la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3 Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2025-2026

La trésorière rappelle le changement chez la firme Deloitte qui a scindé il y a un an ses activités selon la nature de sa clientèle, les organismes sans but lucratif ayant été confiés à sa division MNP. Elle mentionne la satisfaction du Comité exécutif envers MNP quant à la qualité et vélocité de l'exécution de son mandat de vérification comptable.

25AG555 NOMINATION DU CABINET COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025-2026

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE le cabinet comptable MNP, comptables professionnels agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM

6.1 Rapport d'une représentante professorale à la Sous-commission des ressources

Elisabeth Allyn Smith, représentante des personnes professeures de la Faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources (SCR), résume les travaux effectués au cours de l'année 2024-2025.

Elle rappelle les trois principaux travaux de la SCR : 1) l'ordonnancement des demandes de postes professoraux; 2) la répartition de l'enveloppe de charges à travers les facultés; et 3) la répartition des dégrèvements de recherche. Elle mentionne par ailleurs que la SCR est en mesure d'apporter des modifications aux critères institutionnels d'embauche, aux « principes, objectifs et modalités de répartition des postes », mais que sur ces dossiers, il n'y a eu que peu de changements ces dernières années, les principaux concernant des modifications visant la conformité des documents institutionnels avec la nouvelle convention collective.

La commissaire rappelle la nomination d'une nouvelle vice-rectrice à la Vie académique (VRVA), à laquelle les personnes commissaires se sont adaptées en préparant à l'avance le travail d'intervention sur les résolutions, afin de correspondre au souci d'efficacité de la nouvelle vice-rectrice. Les commissaires ont poursuivi les démarches de promotion de la transparence et l'importance de rendre accessible la documentation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches.

En ce qui concerne l'attribution des postes, la commissaire fait état d'un partage accru d'informations, notamment celles concernant les personnes professeures invitées et les subventions externes, ce qui a facilité la vérification de la conformité avec les dispositions de la nouvelle convention collective; les personnes commissaires en ont été satisfaites.

La commissaire partage avec l'assemblée une observation sur la question de l'attribution des postes, à savoir que la nouvelle VRVA démontre un intérêt particulier envers les responsabilités – les cours – que les départements comptent confier aux personnes embauchées.

La commissaire souligne également qu'on observe un accroissement du nombre de personnes enseignantes admissibles à des modalités de retraite anticipée ou autre forme de retraite hâtive et qu'il importe de se pencher plus tôt que tard sur une possible vague de renouvellement afin d'éviter les difficultés dans le déroulement des activités de l'Université. Cette volonté a été exprimée par voie de résolution, mais aucun engagement ferme sur l'octroi d'un nombre plus élevé de postes à répartir n'a été observé de la part de l'administration.

Lors de la répartition de l'enveloppe de charges d'enseignement, des modèles de répartition ont été présentés aux commissaires par le directeur du Bureau d'évaluation et d'analyses financières (BEAF) – maintenant Service de la planification et de l'analyse stratégiques (SPAS). À l'initiative du collègue Fabrice Larribe, les commissaires de la SCR et les personnes vice-doyennes aux études se sont réunies pour discuter des impacts de ces modèles sur la répartition des charges, ce qui a permis de s'appuyer sur une vision globale des enjeux. Un nouveau modèle de répartition a été convenu, le modèle appelé « normé ». Les commissaires ont toutefois souligné la nécessité que le modèle normé soit réexaminé dans les prochaines années pour s'assurer de son efficacité à desservir les programmes et les départements. Elizabeth Smith rappelle que l'enveloppe annuelle comprenait habituellement une réserve de 2 % de charges, mais que le nouveau modèle « normé » prévoit diminuer de moitié les charges comprises dans cette réserve. Les charges ainsi coupées sont octroyées aux facultés touchées à la baisse par l'application du nouveau modèle de répartition des charges.

Finalement, la répartition des dégrèvements de recherche sera finalisée lors de la prochaine réunion de la SCR qui se tiendra la semaine prochaine. Un peu plus de dégrèvements devraient être attribués cette année. Un certain nombre est mis de côté pour équilibrer l'offre en cours d'année.

Le président d'assemblée ouvre une période de questions.

Une professeure, directrice de département, demande comment obtenir de l'information permettant de comprendre les décisions de la SCR sur l'attribution de postes. Elle déplore que son département n'ait pas obtenu pour une deuxième année consécutive un poste prioritaire. Elle souligne également le manque d'information concernant la répartition de l'enveloppe de charges et le fait que ce soit attribué aux facultés sans donner de levier aux départements pour discuter de leurs besoins. La commissaire répond que la SCR demande d'augmenter le nombre de postes à répartir par voie de résolution. Hélas, il semble que le Conseil d'administration n'y soit pas sensible. Elizabeth Smith déplore également que l'enveloppe de charges soit facultaire et que cela crée des iniquités. Elle témoigne de la détermination des commissaires de la SCR pour arriver à une meilleure compréhension des processus tant au regard de la répartition de l'enveloppe de charges d'enseignement que des postes professoraux.

Un professeur mentionne qu'il est difficile d'obtenir de l'information sur le processus d'attribution des dégrèvements (acceptation/refus) et pour s'orienter dans la liste officielle des octrois. Il constate un certain défaitisme chez les profs, et les invite à soumettre leur demande. La commissaire constate qu'il faut demander au vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion de fournir de meilleures rétroactions.

Henriette Bilodeau mentionne qu'une grande partie des 130 dégrèvements conventionnés sont octroyés aux personnes professeures nouvellement embauchées et aux titulaires de chaires de recherche. Ainsi, la part des dégrèvements pour les profs ne répondant pas à ces deux critères est réduite. Elle rappelle que lors de la dernière négociation, l'administration a refusé notre demande pour que les dégrèvements octroyés aux titulaires de chaires soient financés à l'aide d'un nouveau fonds.

6.2 Rapport d'un représentant professoral à la Commission des études (CÉ)

Le professeur Benoît Cordelier, de la Faculté de communication, après avoir remercié ses collègues commissaires professeur·e·s à la Commission des études (Frédéric Guillaume Dufour, Véronique Fortier, Issiaka Mandé, Julien Mercier, Olga Navarro-Flores et Thérèse St-Gelais) et invité les membres à envisager de s'y joindre, énumère les principaux dossiers traités en cours d'année :

1) Modifications règlementaires liées aux infractions lors de l'admission

Le commissaire explique que le Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique dispose de clauses visant spécifiquement l'admission. Devant l'augmentation marquée

des cas de fraude à l'admission, les délais de traitement de ces demandes se sont trouvés prolongés au-delà de ce qui est acceptable pour les personnes candidates. Par conséquent, sur recommandation des comités, les références aux personnes candidates ont été retirées du Règlement n° 18 pour être intégrées aux règlements n° 5 (études de premier cycle) et n° 8 (études de cycles supérieurs). Ces modifications visent à assurer un traitement plus rapide et efficace des dossiers des personnes candidates.

2) Consultation sur la Politique n° 17 sur l'éducation inclusive

Le commissaire résume le dossier : le Comité conseil permanent sur l'éducation inclusive (CCPEI) a été instauré par la CÉ le 15 mai 2018, en suivant les recommandations du Rapport du Groupe de travail sur l'éducation inclusive : *Éducation inclusive, une responsabilité collective, une occasion socioéducative pour l'UQAM*, communément appelé « Rapport Brodeur ». En décembre 2024, après deux mandats successifs de trois ans (2019-2021, 2021-2024), le CCPEI a présenté un projet de Politique sur l'éducation inclusive pour consultation auprès de la CÉ. Celle-ci a sollicité une consultation auprès de la communauté, qui a été réalisée durant l'hiver 2025. La politique devrait être soumise à nouveau pour adoption lors de la séance de juin.

Deux éléments majeurs de la Politique sont soulignés. Premièrement, l'éducation inclusive y est définie comme un processus d'adaptation de l'environnement universitaire aux caractéristiques des personnes étudiantes, au lieu de considérer les difficultés comme étant intrinsèques à ces personnes et les traiter individuellement. Deuxièmement, les obstacles identifiés ne concernent pas les défis pédagogiques, mais plutôt les barrières externes entravant le parcours académique, que la Politique s'engage à supprimer de manière durable, en tenant compte des perspectives des personnes concernées.

Parmi les questionnements qui ressortent du côté du corps professoral, nous retrouvons une interrogation sur l'étendue de l'effort exigé des personnes professeures, l'affectation des ressources pour les assister, ainsi que les effets sur notre charge de travail.

3) Modification du Règlement n° 18 sur les infractions de nature académique

En février 2025, la CÉ a dû se pencher sur deux modifications majeures. D'abord, l'enregistrement non consenti, suivant la signature de la lettre d'entente entre le SPUQ et l'UQAM (24-1121) liée au renouvellement de la convention collective, qui visait à mettre en œuvre les dispositions de la clause 5.04. Celle-ci stipule que l'Université doit prévenir l'enregistrement non consenti des personnes professeures et sanctionner les personnes étudiantes responsables selon la réglementation en vigueur. Étant donné l'absence d'encadrement juridique explicite dans la plupart des universités québécoises, il a été jugé essentiel que l'UQAM adopte des normes permettant de sanctionner académiquement ce type d'infraction. L'ajout de l'infraction 2.2 (k) vise à encadrer toutes les situations académiques où des enregistrements non autorisés pourraient survenir et à protéger l'ensemble de la communauté universitaire. Après des discussions serrées sur l'étendue de ce qui relève de l'académique et des pratiques d'enregistrement existantes (telles que la prise de photo des présentations) ou dans le cadre d'agissements discriminatoires et touchant à la sécurité des personnes, une demande de dépôt a été faite. Elle a néanmoins été battue et la proposition principale adoptée.

L'autre modification majeure concerne la disposition du Règlement n° 18 sur les récidives. Des personnes étudiantes qui faisaient l'objet de plainte pour plagiat, alors qu'elles avaient déjà été reconnues responsables d'une infraction au préalable, pouvaient par la suite également faire l'objet d'une deuxième procédure visant spécifiquement la récidive. Les sanctions pour l'un et l'autre n'arrivaient pas nécessairement en même temps, ce qui donnait à l'étudiant·e l'impression d'être doublement sanctionné·e. La révision du règlement permet de traiter les deux aspects en même temps.

Par ailleurs, le R18 est un point récurrent en CÉ : il pose régulièrement des problèmes d'application et demanderait d'être revu en profondeur.

4) Modalité de répartition de l'enveloppe de charge au premier cycle 2025-2026

Un modèle normé a été choisi, et non un modèle paramétrique, lequel renvoie aux départements la responsabilité de la négociation de l'enveloppe de charges, ce qui n'est pas nécessairement la pratique dans toutes les facultés, puisque c'est généralement le comité des études qui se penche sur ce genre de questions. Malgré un avancement sur la question de la décentralisation de la gestion de l'enveloppe de charges, les programmes sont absents de ce modèle, ce qui peut poser des problèmes dans l'adaptation de la commande de cours par les programmes/ à l'intérieur des programmes, particulièrement pour les programmes interdépartementaux et interfacultaires.

5) Faculté des sciences de la santé

Il s'agit d'un dossier qui n'aboutit pas. Benoit Cordelier rappelle que la Faculté des sciences de la santé a été créée en octobre 2023. On apprend que la Commission des études souhaite obtenir des suivis concrets, mais la transmission d'information demeure parcellaire. Le vice-recteur associé au Développement des sciences de la santé (VRADSS) a fait état en CÉ d'avancées concrètes : accords avec des ordres professionnels ou des cégeps, etc. Toutefois, les commissaires ont soulevé des préoccupations en ce qui concerne le calendrier de déploiement de la faculté, la reddition des comptes du comité de travail, la structure de gouvernance proposée (notamment le rattachement secondaire des départements), la création de programmes sans vision claire préalable et la rémunération des stages. En réponse, le VRADSS a promis de déposer pour la réunion du mois de mai, un document structurant présentant des mesures traçables et un échéancier clair. Une réflexion plus large est menée par l'Université du Québec sur la création d'un programme de médecine familiale commun au réseau permettant une présence accrue sur tout le territoire québécois. Le recteur et le VRADSS affirment que l'UQAM ne souhaite pas créer seule une Faculté de médecine, mais contribuer à un projet collectif à vocation sociale et territoriale.

L'assemblée n'a pas de question.

6.3 Rapport d'un représentant du corps professoral au Conseil d'administration

Le professeur Michel Lacroix, du Département d'études littéraires, remercie d'abord ses collègues commissaires professeures au Conseil d'administration (CA), Saidatou Dicko, professeure au Département des sciences comptables, et Lucie Lamarche, professeure au Département des sciences juridiques, pour leur volonté de travailler en équipe afin d'accroître l'influence de la représentation professorale au CA face à une majorité de membres externes. En effet, il rappelle le ratio de six membres de la communauté de l'UQAM contre huit externes et trois de la direction; convaincre les membres externes de poser des questions sur les résolutions soumises par la direction est donc un défi constant. Il observe une sorte d'écoute fatiguée de la part de la direction devant la persévérance des commissaires à prendre la parole sur les différents dossiers autant qu'il est nécessaire de le faire, sans égard à la durée des réunions, qui s'en trouvent prolongée. Malgré la tentative de minutage de celles-ci, les commissaires entendent continuer d'exiger que les comptes soient rendus.

D'ailleurs, quelques projets ont été modifiés grâce à la détermination des commissaires et à la concertation avec les personnes étudiantes pour faire face à l'administration et obtenir des modifications. Il souligne que cette collaboration est nécessaire, mais demeure fragile. Il évoque l'exemple du campement propalestinien installé au campus des sciences l'année dernière : grâce à la collaboration, les positions aux antipodes n'ont pas occasionné de fracture majeure, comme dans d'autres universités de notre côté du continent. C'est grâce à la collaboration entre les syndicats et les personnes étudiantes et à la présence répétée des syndicats sur le campement dans un but de dialogue, notamment de la part de la présidente du SPUQ, Geneviève Hervieux, que le pire ne s'est pas produit (pire, dont on peut imaginer les conséquences en termes d'image de l'UQAM, de frais engagés pour la sécurité, les réparations, la perte de vitalité des programmes, etc. – souvenons-nous de 2015).

Le projet de Faculté des sciences de la santé (FSS) – et du programme en sciences infirmières – a été soumis aux membres du CA. La présentation qui en a été faite était bien peu élaborée et, malgré le grand nombre de questions posées, n'a pas convaincu les commissaires professeur·e·s du CA. Le projet a cependant été adopté, une adoption qui découle du fait de l'adoption du Plan stratégique de l'UQAM, où figure en priorité le développement de la FSS.

La révision intensive de la réglementation institutionnelle amorcée l'an dernier par la nouvelle secrétaire générale de l'UQAM a connu un certain ralentissement, mais souffre maintenant d'un manque de vision globale : par exemple, par trois fois, le Règlement n° 18 a été soumis pour des ajustements à la pièce.

Michel Lacroix déplore, par ailleurs, l'augmentation du montant minimal des contrats devant être soumis au CA, puisqu'une de ses responsabilités est de veiller aux finances de l'institution. Auparavant, tout contrat de plus de 500 000 \$ devait recevoir l'approbation des membres du CA; ce montant atteint maintenant 2 millions \$. On apprend que le Comité exécutif de l'UQAM doit se prononcer sur les contrats se situant entre 500 000\$ et 2 millions \$. Désormais, les contrats en deçà de 500 000\$ peuvent être approuvés par un vice-rectorat sans regard du CA.

Sur les finances, c'est l'équilibre budgétaire. Michel Lacroix s'en étonne et laisse entendre des ajustements avec Québec. De plus, l'indexation de la PSG n'est plus incluse dans le financement des universités. Donc, l'université doit se débrouiller avec son budget pour toute augmentation salariale. Les membres externes n'ont pas été étonné·e·s, car il s'agit d'une pratique répandue. Par exemple, en santé, c'est le gouvernement qui négocie les salaires pour ensuite imposer des coupures ou plafonner le financement, et ce sont les gestionnaires qui s'organisent. Jusqu'à présent, les universités y échappaient. Les conséquences sont grandes pour toutes négociations ultérieures, car c'est l'université qui doit financer elle-même toute augmentation salariale. Il y a donc une grande incertitude concernant le financement de Québec à cet égard.

Michel Lacroix déplore l'interventionnisme gouvernemental de plus en plus grand réduisant la marge de manœuvre possible des universités et leur autonomie : le gouvernement finance des programmes de formation spécifiques, en désavantage d'autres, incite à l'embauche des personnes professeures à statut temporaire pour ces programmes, limite l'inscription des personnes étudiantes internationales ou l'embauche de personnes professeures provenant de l'étranger.

Le président ouvre une période de question.

Une professeure souhaite s'informer si le gouvernement attribue des fonds aux universités qui souhaitent embaucher des personnes professeures provenant des États-Unis, ou d'ailleurs dans le monde, en raison de la situation géopolitique actuelle, et le cas échéant, si l'UQAM en bénéficie. Michel Lacroix mentionne que ce n'est pas le cas, mais l'Université de Montréal a décidé, grâce à sa fondation et aussi en faisant fi du processus normal d'embauche qui passe par les départements, d'accueillir des personnes professeures en provenance des États-Unis.

25AG556 Rapports de la représentante et des représentants du corps professoral aux instances de l'UQAM

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport de la professeure Elisabeth Allyn Smith, représentante du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU le rapport du professeur Benoit Cordelier, représentant du corps professoral à la Commission des études;

ATTENDU le rapport du professeur Michel Lacroix, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport de la professeure Elisabeth Allyn Smith, représentante du corps professoral à la Sous-commission des ressources, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport du professeur Benoit Cordelier, représentant du corps professoral à la Commission des études, et remercie les représentantes et représentants professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport du professeur Michel Lacroix, représentant du corps professoral au Conseil d'administration de l'UQAM, et remercie les représentantes et le représentant professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Élections aux instances de l'UQAM

7.1 Commission des études (5 postes)

7.2 Sous-commission des ressources (3 postes)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l'élection des membres professoraux aux instances de l'UQAM pour les postes où il y a vacance. Elle évoque l'article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l'UQAM qui se fait dans le cadre d'une assemblée générale du SPUQ ou d'une réunion du Conseil syndical.

Elle rappelle que la désignation des personnes représentant les professeur·e·s aux instances de l'UQAM se fait selon un protocole établi conjointement par le SPUQ et l'Université; au moment des élections, une personne qui représente l'Université peut assister à l'assemblée d'élections, ce qui est le cas aujourd'hui où M^{me} Marie-Hélène Fandrich est présente.

La secrétaire générale rappelle l'avis de vacance et l'appel à candidatures pour cinq (5) postes de professeur·e·s à la Commission des études provenant de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de science politique et de droit, de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences humaines, et de trois (3) postes de professeur·e provenant de la Faculté de science politique et de droit, de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences de l'éducation à la Sous-commission des ressources, envoyés le 17 mars 2025. L'avis de vacances a été prolongé jusqu'au 11 avril dernier.

Les personnes représentant les professeures, professeurs à la Commission des études sont élues par l'ensemble des professeures, professeurs, alors que les personnes représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources sont élues par les professeures, professeurs de la faculté concernée (Faculté de science politique et de droit, Faculté des arts et Faculté des sciences de l'éducation).

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Stéphanie Bernstein, Xavier Lafrance, qui accepte, est élu président d'élections.

Sur proposition de Xavier Lafrance, appuyée par Mathilde Cambron-Goulet, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition de Mathilde Cambron-Goulet, appuyée par Gaële Gidrol-Mistral, Rémi Bachand, Benoît Cherré, Jean-François Hamel, Jonathan Hope, Kathleen Lévesque et Monica Soto, qui acceptent, sont élu·e·s scrutatrices et scrutateurs.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

Le président d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de (5) membres professeures, professeurs provenant de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de science politique et de droit, de la Faculté des arts, de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences humaines à la Commission des études de l'UQAM :

École des sciences de la gestion

- Michel Sayumwe, professeur
Département de finance

Faculté de science politique et de droit

- Patrick Forget, professeur
Département de science politique

Faculté des arts

- Monia Abdallah, professeure
Département d'histoire de l'art

Faculté des sciences

- Julien Mercier, professeur
Département d'informatique
- François Ouellet, professeur
Département des sciences biologiques

Faculté des sciences humaine

- Denis Foucambert, professeur
Département de linguistique

Désignation de (3) membres professeures, professeurs représentant les professeures, professeurs de la Faculté des sciences de l'éducation à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

Faculté de science politique et de droit

Aucune candidature

Faculté des arts

- Philippe Lupien, professeur
École de design

Faculté des sciences de l'éducation

- Mathilde Cambron-Goulet, professeure
Département d'éducation et pédagogie

Les candidates et candidats sont invité·e·s à présenter les raisons qui les ont amené·e·s à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

Le président d'élections, Xavier Lafrance, invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

COMMISSION DES ÉTUDES

École des sciences de la gestion

Michel Sayumwe :	Votes pour :	105
	Votes contre :	4
	Vote annulé :	4

Michel Sayumwe est déclaré élu.

Faculté de science politique et de droit

Patrick Forget :	Votes pour :	108
	Votes contre :	3
	Vote annulé :	2

Patrick Forget est déclaré élu.

Faculté des arts

Monia Abdallah :	Votes pour :	108
	Votes contre :	2
	Vote annulé :	3

Monia Abdallah est déclarée élue.

Faculté des sciences

Julien Mercier :	Votes :	44
François Ouellet :	Votes :	63
	Votes annulés :	9

François Ouellet est déclaré élu.

Faculté des sciences humaines

Denis Foucambert :	Votes pour :	107
	Votes contre :	4
	Vote annulé :	3

Denis Foucambert est déclaré élu.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d’élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

Faculté des arts

Philippe Lupien :	Votes pour :	11
	Votes contre :	0
	Vote annulé :	0

Philippe Lupien est déclaré élu.

Faculté des sciences de l’éducation

Mathilde Cambron-Goulet :	Votes pour :	9
	Votes contre :	1
	Vote annulé :	1

Mathilde Cambron-Goulet est déclarée élue.

Le président d’élections remercie les commissaires sortants et félicite les personnes nouvellement élues.

Nomination et durée du mandat

La représentante du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter les personnes élues et annoncer que les représentant·e·s des professeures, professeurs à la

Commission des études seront nommé·e·s le 22 mai 2025 par le Conseil d’administration pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2025 et se terminant le 30 juin 2028, et les représentant·e·s des professeures, professeurs de la Faculté des arts et de la Faculté des sciences de l’éducation à la Sous-commission des ressources seront nommé·e·s par la Commission des études le 6 mai 2025 pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2025 et se terminant le 30 juin 2028.

Le président de l’assemblée d’élections remercie Marie-Hélène Fandrich d’avoir assisté à l’assemblée d’élections.

Levée de l’assemblée d’élections aux instances de l’UQAM à 13 heures 28 minutes.

8. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

L’assemblée d’élections est réouverte.

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, fait la présentation de la procédure d’élections. Elle rappelle que les membres du Comité exécutif sont élus par l’ensemble du corps professoral, alors que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur faculté ou école respective. Les mandats sont de trois ans.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu’au Conseil exécutif, a été insérée dans le dossier de la réunion. Le président d’élections demande si des personnes veulent poser leur candidature puis met fin à la période de mise en candidature. Il fait la lecture de la liste officielle des candidatures.

Au Comité exécutif

2 ^e vice-présidence	Frédéric Fournier Département de didactique
4 ^e vice-présidence	Audrey Gonin École de travail social
Trésorerie	Matthieu Dufour Département de mathématiques

Au Conseil exécutif :

École des sciences de la gestion	Jean-Pierre Gueyie Département de finance
Faculté de communication	Jean-Marie Lafortune Département de communication sociale et publique
Faculté des sciences de l’éducation	Virginie Thériault Département d’éducation et formation spécialisées

La secrétaire d’élections explique la procédure

Les personnes ayant soumis leur candidature aux postes au Comité exécutif et au Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

Proclamation des résultats.

Au Comité exécutif

2^e vice-présidence

Frédéric Fournier :	Votes pour :	86
	Vote contre :	3
	Vote annulé :	0

Frédéric Fournier est déclaré élu.

4^e vice-présidence

Audrey Gonin :	Votes pour :	88
	Vote contre :	1
	Vote annulé :	0

Audrey Gonin est déclarée élue.

Trésorerie

Matthieu Dufour :	Votes pour :	85
	Vote contre :	3
	Vote annulé :	1

Matthieu Dufour est déclaré élu.

Au Conseil exécutif :

École des sciences de la gestion

Jean-Pierre Gueyie :	Votes pour :	22
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Jean-Pierre Gueyie est déclaré élu.

Faculté de communication

Jean-Marie Lafortune :	Votes pour :	9
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Jean-Marie Lafortune est déclaré élu.

Faculté des sciences humaines

Martin Petitclerc :	Votes pour :	9
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Martin Petitclerc est déclaré élu.

Le président d’assemblée félicite les personnes élues et leur souhaite la bienvenue au sein des instances syndicales avant de clore l’assemblée d’élections aux instances du SPUQ.

9. Rapport des autres comités

Comité du SPUQ de lutte contre le racisme (CSLCR)

La professeure Myriame Martineau rappelle les objectifs de ce comité, lequel travaille en collégialité : elle en est cocoordinatrice avec Ndeye Dieynaba Ndiaye et Jean-Pierre Mercier.

La professeure informe l’Assemblée que la mission du Comité et la définition de son mandat a fait l’objet d’une résolution du Conseil exécutif du SPUQ. Le mandat précise la volonté du Comité d’élaborer une proposition de vision et de stratégie syndicale en matière de lutte contre le racisme. La mission du CSLCR s’appuie sur les valeurs suivantes : justice cognitive, justice sociale, démocratisation des savoirs, interdisciplinarité, antiracisme et antisexisme et accès aux études. À travers les membres du Comité qui sont appelés à réaliser ce mandat, on retrouve une expertise multidisciplinaire. L’équipe s’est d’ailleurs agrandie dans la dernière année et il en va de même de l’expertise.

Le CSLCR s’est donné le mandat de rédiger un mémorandum sur le racisme systémique. Une subvention a été obtenue à cet effet. L’objectif consiste à mettre à profit l’expertise et les ressources des membres du comité pour sensibiliser et outiller la communauté

uqamienne pour faire cesser le racisme systémique. On apprend que la direction de l'UQAM n'en reconnaît pas l'existence. Myriame Martineau précise que le racisme se vit au quotidien, par de plus en plus de collègues.

Le bilan annuel des activités du CSLCR permet de constater le dynamisme de l'équipe de coordination qui s'est réunie aux deux semaines, de même que l'assiduité des membres du CSLCR aux rencontres qui se tiennent aux six semaines. Myriame Martineau mentionne la tenue de rencontres ponctuelles du comité de coordination avec le comité exécutif du SPUQ, d'une part, et avec la direction de l'UQAM, le Service du personnel enseignant et des groupes de recherche (p. ex. REQEF), d'autre part. De plus, à l'hiver, deux activités ont été tenues. La première activité est l'atelier « Entrevue-conversation sur les réalités du racisme à l'UQAM » a regroupé 30 personnes professeures qui s'est déroulée le 21 mars (Journée internationale contre la discrimination raciale). On apprend que l'atelier a consisté à former un cercle de parole permettant d'échanger librement et confidentiellement sur des situations de racisme vécues ou observées, et d'apporter le soutien aux personnes touchées. Les témoignages recueillis ont donné lieu à la deuxième activité, soit une marche silencieuse jusqu'au bureau du recteur et à la réunion du Conseil syndical. Myriame Martineau rappelle le dépôt de la résolution « Dénonciation d'agressions et d'actes racistes envers certains·es collègues et demande de mesures immédiates et efficaces pour garantir le respect des droits fondamentaux à l'UQAM » au Conseil syndical.

Par ailleurs, une proposition du CSLCR selon laquelle on demanderait à chaque membre de verser 100 \$ de leur fonds C pour la création d'une bourse étudiante chapeautée par le SPUQ pour un travail dédié à la situation du racisme. Myriame Martineau termine son rapport en mentionnant que la fréquence des activités du Comité augmentera au mois de mai (recherches et groupe de discussion pour le memorandum). Elle convie tous les membres du SPUQ à se présenter au Comité : à seulement 22 membres, il est difficile de combattre le racisme.

Une professeure demande s'il est possible de financer la bourse en question autrement que par le Fonds C. Des discussions entre le Comité du SPUQ de lutte contre le racisme et le Comité exécutif du SPUQ doivent avoir lieu concernant les modalités entourant cette bourse.

25AG557 RAPPORT DU COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME

ATTENDU le rapport de la professeure Myriame Martineau, représentante des membres du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme;

Sur proposition de Geneviève Dorais, appuyée par Mathilde Cambron-Goulet,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme;

REMERCIE la professeure Myriame Martineau pour la présentation de ce rapport, ainsi que les membres du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme pour le travail de sensibilisation auprès de la communauté universitaire pour l'année 2024-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Les mesures d'austérité et la transformation de l'UQAM

Le président par intérim, Alejandro Lorite, met en contexte les résolutions de ce point et du suivant : ces résolutions ont été discutées et travaillées en Conseil exécutif du SPUQ. Elles visent à prendre position sur deux sujets importants, car il semblait pertinent que l'Assemblée générale, comme représentante du collectif professoral, adopte une position de principe sur ces sujets. Il s'agit de prendre acte des mesures d'austérité mises en place à l'interne dans un contexte de mesures d'austérité générales, à l'externe; de prendre acte du lien entre les mesures d'austérité et l'accélération de la concurrence, de l'esprit de compétition entre les universités, de la « chasse » aux personnes étudiantes, etc., de mandater à cet égard le syndicat pour qu'il prenne des mesures visant à mitiger cette tendance et d'interpeller la direction afin de l'influencer pour qu'elle ne joue pas le jeu de la concurrence, mais saisisse plutôt les instances universitaires de coopération,

comme le Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI), pour essayer de penser plus rationnellement la dynamique interuniversitaire en dehors de cette concurrence.

LES MESURES D'AUSTÉRITÉ ET LA TRANSFORMATION DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU l'importance fondamentale de l'enseignement et de la recherche universitaires pour le développement de la société québécoise dans tous ses aspects;
- [2] ATTENDU le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec et [la diminution de 0,7% du financement alloué aux universités](#);
- [3] ATTENDU que [selon la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université](#), « *cette réduction de financement, conjuguée à une surcharge de travail accrue des professeurs, menace directement la capacité de nos universités à maintenir leur excellence en recherche et à offrir une formation de qualité* »;
- [4] ATTENDU que la politique de financement des universités québécoises continue à favoriser une compétition entre les institutions universitaires pour les ressources induisant une marchandisation de l'enseignement universitaire;
- [5] ATTENDU que dans sa résolution du 27 novembre 2024 intitulée « Mandat aux personnes représentantes du SPUQ aux instances et démarche intersyndicale pour contrer les mesures d'austérité » le Conseil syndical a donné l'appui du syndicat aux démarches du Recteur pour contrer la vision d'austérité du gouvernement;
- [6] ATTENDU que, puisque la situation de pression budgétaire sur l'UQAM est devenue un facteur permanent de menace à son existence, il incombe à l'Administration non seulement de résister, mais d'allouer les ressources internes de l'université de manière à assurer au mieux le déploiement de sa mission;
- [7] ATTENDU par ailleurs la résolution du Conseil syndical du 16 janvier 2025 intitulée « Dérive technocratique et manque de transparence dans la gestion de l'académique et réduction de l'enveloppe de charges d'enseignement 2024-2025 », dans laquelle le Conseil déplorait « *ce qui semble être un mouvement de bureaucratisation et de verticalisation de la gestion des programmes à partir du centre vers les unités académiques, indépendamment de la structure horizontale et de la structure participative des affaires académiques à l'UQAM* »;
- [8] ATTENDU que le contexte de restriction budgétaire a été propice à la justification de mesures internes d'austérité à l'UQAM qui ont des effets néfastes sur les conditions de travail, sur la vitalité et la pérennité des programmes, et plus fondamentalement sur la solidarité entre les unités académiques, les corps d'emploi, et ultimement les membres du corps professoral;
- [9] ATTENDU que dans sa résolution précitée, le Conseil syndical a mandaté le Comité exécutif pour qu'il engage « une discussion avec la Direction de l'Université selon les termes de la lettre d'entente no 24-1121 visant à assurer un renforcement du soutien administratif aux différentes tâches professorales à tous les paliers de l'administration »;
- [10] ATTENDU que ces discussions se sont soldées par un manque d'engagement concret de la part de l'Administration;
- [11] ATTENDU que le nombre de membres du corps professoral actifs est en permanence inférieur au plancher d'emploi fixé par les conventions collectives successives de plus de 56 postes en moyenne depuis huit ans;

- [12] ATTENDU que la disparition du soutien administratif local aux Départements, écoles et programmes, notamment sous la forme des personnes agentes de gestion de programme, les personnes assistantes administratives ou les secrétaires de direction, s'est faite de façon concurrente avec la mutualisation du personnel administratif local et d'une augmentation marquée du personnel et en particulier des postes de cadres dans les décanats;
- [13] ATTENDU que ces éléments contribuent collectivement à l'augmentation de la compétition interne pour les ressources à l'image de la compétition entre institutions par ailleurs [publiquement décriée par le Recteur](#);
- [14] ATTENDU que la pression à la gestion de l'austérité et de la concurrence interne pour les ressources sert de décor à des conflits entre personnes membres de la communauté, y compris membres du corps professoral, ce qui se traduit par une multiplication de plaintes internes et de griefs, y compris concernant des mesures de gestion prises par les Départements en violation de la convention collective;
- [15] ATTENDU la centralisation récente de la planification académique au Rectorat, et les interventions unilatérales de l'Administration dans le développement des programmes et la gestion des enveloppes de charge, au détriment de la collégialité, de la solidarité entre Facultés, École, départements, et programmes, ainsi que de la logique et de la politique uqamienne de péréquation;
- [16] ATTENDU que ces constats laissent voir une transformation en marche de l'UQAM à la faveur d'un climat de contraction budgétaire, aggravé par les mesures rétrogrades du gouvernement du Québec à l'encontre des personnes étudiantes et du personnel professoral issus de l'étranger, tel que condamné par le Conseil syndical;
- [17] ATTENDU les discussions en séance;
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
- [18] SE DÉSOLE des effets néfastes qu'auront les décisions à courte vue, sur la société québécoise;
- [19] CONDAMNE le choix du Gouvernement du Québec concernant le définancement des universités dans un contexte de guerre ouverte contre l'enseignement supérieur aux États-Unis et ailleurs dans le monde;
- [20] FUSTIGE le non-sens des mesures fédérales et provinciales de restriction à l'accès de personnes étudiantes hors Canada aux permis d'études ou à la résidence permanente, ainsi que les mesures provinciales visant à freiner l'embauche de personnes professeures hors-Canada, compte tenu entre autres choses de l'impact de ces mesures sur les universités;
- [21] DÉPLORE les effets de l'austérité sur les universités, et en particulier la complicité de toutes les Directions d'institutions universitaires dans la politique de concurrence à outrance entre les universités pour accaparer les ressources rares sous la forme de personnes étudiantes;
- [22] S'OPPOSE aux effets de l'austérité à l'interne, et en particulier à la transformation du modèle de gouvernance horizontale, collégiale, paritaire, et décentralisée autour duquel l'UQAM s'est développée et qui lui permet de s'acquitter de manière unique de sa mission sociale historique;
- [23] APPELLE les membres du syndicat à défendre les instances de gouvernance académique collégiales et paritaires, et en particulier les assemblées départementales et les comités de programmes, et cela sur la base non seulement des règlements universitaires, mais aussi de la convention collective;
- [24] DEMANDE que le Comité exécutif du SPUQ saisisse les syndicats de personnes professeures dans le Réseau de l'Université du Québec et la FQPPU de

la question de concurrence entre les institutions et de stratégies pour la mitiger ou l'enrayer;

- [25] DEMANDE au recteur de l'UQAM, M. Stéphane Pallage, de saisir le BCI et en particulier les Rectorats de l'UQ sur la question de la concurrence entre les universités québécoises et de stratégies pour la mitiger ou l'enrayer;
- [26] DEMANDE que le Comité exécutif envisage le dépôt de griefs comme moyen d'enrayer les effets structurels de désolidarisation des mesures d'austérité, y compris en coordination avec les autres syndicats si le contexte le permet;
- [27] APPELLE les syndicats de la communauté universitaire à renforcer leurs liens et à travailler de façon offensive et imaginative pour empêcher la déstructuration progressive de l'UQAM sous la pression du contexte de restriction budgétaire;
- [28] DEMANDE au Comité exécutif de faire circuler largement cette résolution, notamment auprès des membres de l'Assemblée nationale, les principaux médias et les principales centrales syndicales.

Le représentant des personnes professeures au Conseil d'administration, Michel Lacroix, apporte des précisions au sujet de l'inquiétude budgétaire. Il rappelle que les bons rendements du régime de retraite du RRUQ ont fait en sorte que la cotisation supplémentaire, exclusivement patronale, visant à rattraper l'indexation, n'a pas été nécessaire cette année (économie de 9 millions pour l'UQAM), ce qui a permis à la direction de présenter un budget initial équilibré. On comprend que cette économie ne sera possible que pour deux ans.

Il poursuit en mentionnant le risque de conséquence sur l'enveloppe de charges d'enseignement, soit l'augmentation progressive de la moyenne cible annuelle passant de 37 à 39. Il rappelle que la moyenne cible de 41 dans notre convention collective correspond à un plafond (qui ne doit pas être dépassée), alors que la direction conçoit la moyenne cible comme un plancher. Tout porte à croire que ce sera le cas, si le gouvernement n'augmente pas le financement de l'UQAM. Il rappelle les difficultés vécues par des directions afin d'obtenir les charges d'enseignement nécessaires pour respecter le cheminement prévu par les programmes. Aussi, Michel Lacroix rapporte un point discuté et présenté formellement au CA : la répartition des enveloppes de charges adoptée était une répartition *facultaire*; ainsi, tout ce qui concernait les indicatifs départementaux était une suggestion, une méthode de calcul proposée. Il revenait aux Facultés de décider de la péréquation interne et d'établir la justesse de la prévision. Il rapporte qu'il y a eu des fluctuations majeures (à la hausse ou à la baisse) dans les départements au sein même des facultés. Michel Lacroix appuie la résolution et mentionne qu'il est possible que cette initiative doive être réitérée l'an prochain.

AMENDEMENT

Sur proposition de Julianne Bertrand, appuyée par Gabrielle Tremblay, au paragraphe [19], l'expression « de guerre ouverte contre l'enseignement supérieur » est remplacée par « où l'enseignement supérieur est menacé ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- [21] DÉPLORE les effets de l'austérité sur les universités, et en particulier la complicité de toutes les Directions d'institutions universitaires dans la politique de concurrence à outrance entre les universités pour accaparer les ressources rares sous la forme de personnes étudiantes;

AMENDEMENT

Sur proposition de Florian Mayneris, appuyée par Laurent Cappadocia, il est proposé de modifier le paragraphe [21] de la façon suivante : « Attendu les effets de l'austérité sur les universités, en particulier la concurrence à outrance qu'elle induit entre les universités pour accaparer les ressources rares ».

Des membres considèrent que les directions d’université ne s’opposent pas, ou peu, à la formule de financement des universités, et que la révision du modèle de financement doit être amorcée. On considère qu’il faut éviter la généralisation sur le comportement des recteurs, puisque notre université s’est exprimée à l’encontre de certaines initiatives.

Le vote sur l’amendement est demandé.

REJETÉ À LA MAJORITÉ.

AMENDEMENT

Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Mathilde Cambron-Goulet, il est proposé de scinder le paragraphe [21], lequel se lirait comme suit : « Déplores les effets de l’austérité sur les universités », et serait suivi du nouveau paragraphe débutant par « déplore » et qui reprendrait la suite du texte du paragraphe [21] en en biffant le mot « toutes ».

Le vote sur l’amendement est demandé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Des membres dénoncent le mode de financement des universités (EETP) qui dénature le rôle des universités : on ne finance pas la mission universitaire, mais la formation de personnes étudiantes. Cette situation est dénoncée depuis le début de la mise en place de cette politique de financement. Ça apparaît dans les attendus, mais moins dans ce qui est résolu. Il faut pourtant revenir à la charge à chaque occasion contre ce modèle qui ne comprend pas le financement de la recherche, pourtant on nous demande d’en faire. On se demande comment faire ressortir cette dimension dans la proposition.

Le président par intérim mentionne que la mise en œuvre des mesures d’austérité (planification stratégique de l’UQAM sous le contrôle du recteur) s’observe par les interventions dans les processus de consolidation, alors que dans le modèle traditionnel de répartition des charges d’enseignement entre les facultés reposait sur le modèle de la péréquation. La base de l’idée est qu’imposer des coupes vient interférer avec le développement des modèles de développement pédagogique et change le modèle de l’UQAM.

AMENDEMENT

Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Mathilde Cambon-Goulet, on ajoute, après le paragraphe [18], un élément se lisant comme suit : « Condamne la marchandisation du savoir induite par le mode de financement fondé essentiellement sur la production de diplômé·e·s et le nombre d’inscriptions laissant de côté les missions d’enseignement, de recherche et de création et de services aux collectivités ».

La discussion permet de modifier l’amendement. À l’amiable, on ajoute « pour le marché du travail » après le terme « diplômé·e·s ».

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

LA QUESTION PRÉALABLE EST DEMANDÉE.

À LA MAJORITÉ, L’ASSEMBLÉE SE DIT PRÊTE À VOTER.

25AG558	LES MESURES D’AUSTÉRITÉ ET LA TRANSFORMATION DE L’UQAM
[1] ATTENDU	l’importance fondamentale de l’enseignement et de la recherche universitaires pour le développement de la société québécoise dans tous ses aspects;
[2] ATTENDU	le budget 2025-2026 du gouvernement du Québec et la diminution de 0,7% du financement alloué aux universités ;

- [3] ATTENDU que [selon la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université](#), « *cette réduction de financement, conjuguée à une surcharge de travail accrue des professeurs, menace directement la capacité de nos universités à maintenir leur excellence en recherche et à offrir une formation de qualité* »;
- [4] ATTENDU que la politique de financement des universités québécoises continue à favoriser une compétition entre les institutions universitaires pour les ressources induisant une marchandisation de l'enseignement universitaire;
- [5] ATTENDU que dans sa résolution du 27 novembre 2024 intitulée « Mandat aux personnes représentantes du SPUQ aux instances et démarche intersyndicale pour contrer les mesures d'austérité » le Conseil syndical a donné l'appui du syndicat aux démarches du Recteur pour contrer la vision d'austérité du gouvernement;
- [6] ATTENDU que, puisque la situation de pression budgétaire sur l'UQAM est devenue un facteur permanent de menace à son existence, il incombe à l'Administration non seulement de résister, mais d'allouer les ressources internes de l'université de manière à assurer au mieux le déploiement de sa mission;
- [7] ATTENDU par ailleurs la résolution du Conseil syndical du 16 janvier 2025 intitulée « Dérive technocratique et manque de transparence dans la gestion de l'académique et réduction de l'enveloppe de charges d'enseignement 2024-2025 », dans laquelle le Conseil déplorait « *ce qui semble être un mouvement de bureaucratisation et de verticalisation de la gestion des programmes à partir du centre vers les unités académiques, indépendamment de la structure horizontale et de la structure participative des affaires académiques à l'UQAM* »;
- [8] ATTENDU que le contexte de restriction budgétaire a été propice à la justification de mesures internes d'austérité à l'UQAM qui ont des effets néfastes sur les conditions de travail, sur la vitalité et la pérennité des programmes, et plus fondamentalement sur la solidarité entre les unités académiques, les corps d'emploi, et ultimement les membres du corps professoral;
- [9] ATTENDU que dans sa résolution précitée, le Conseil syndical a mandaté le Comité exécutif pour qu'il engage « une discussion avec la Direction de l'Université selon les termes de la lettre d'entente no 24-1121 visant à assurer un renforcement du soutien administratif aux différentes tâches professorales à tous les paliers de l'administration »;
- [10] ATTENDU que ces discussions se sont soldées par un manque d'engagement concret de la part de l'Administration;
- [11] ATTENDU que le nombre de membres du corps professoral actifs est en permanence inférieur au plancher d'emploi fixé par les conventions collectives successives de plus de 56 postes en moyenne depuis huit ans;
- [12] ATTENDU que la disparition du soutien administratif local aux Départements, Écoles et programmes, notamment sous la forme des personnes agentes de gestion de programme, les personnes assistantes administratives ou les secrétaires de direction, s'est faite de façon concurrente avec la mutualisation du personnel administratif local et d'une augmentation marquée du personnel et en particulier des postes de cadres dans les décanats;
- [13] ATTENDU que ces éléments contribuent collectivement à l'augmentation de la compétition interne pour les ressources à l'image de la compétition entre institutions par ailleurs [publiquement décriée par le Recteur](#);
- [14] ATTENDU que la pression à la gestion de l'austérité et de la concurrence interne pour les ressources sert de décor à des conflits entre personnes membres de la communauté, y compris membres du corps professoral,

ce qui se traduit par une multiplication de plaintes internes et de griefs, y compris concernant des mesures de gestion prises par les Départements en violation de la convention collective;

[15] ATTENDU la centralisation récente de la planification académique au Rectorat, et les interventions unilatérales de l'Administration dans le développement des programmes et la gestion des enveloppes de charges d'enseignement, au détriment de la collégialité, de la solidarité entre Facultés, École, Départements, et programmes, ainsi que de la logique et de la politique uqamienne de péréquation;

[16] ATTENDU que ces constats laissent voir une transformation en marche de l'UQAM à la faveur d'un climat de contraction budgétaire, aggravé par les mesures rétrogrades du gouvernement du Québec à l'encontre des personnes étudiantes et du personnel professoral issus de l'étranger, tel que condamné par le Conseil syndical;

[17] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

[18] SE DÉSOLE des effets néfastes qu'auront les décisions à courte vue, sur la société québécoise;

[19] CONDAMNE la marchandisation du savoir induite par le mode de financement fondé essentiellement sur la production de diplômé·e·s pour le marché du travail et le nombre d'inscriptions laissant de côté les missions d'enseignement, de recherche et de création et de services aux collectivités;

[20] CONDAMNE le choix du Gouvernement du Québec concernant le définancement des universités dans un contexte où l'enseignement supérieur est menacé aux États-Unis et ailleurs dans le monde;

[21] FUSTIGE le non-sens des mesures fédérales et provinciales de restriction à l'accès de personnes étudiantes hors Canada aux permis d'études ou à la résidence permanente, ainsi que les mesures provinciales visant à freiner l'embauche de personnes professeures hors-Canada, compte tenu entre autres choses de l'impact de ces mesures sur les universités;

[22] DÉPLORE les effets de l'austérité sur les universités;

[23] DÉPLORE la complicité de Directions d'institutions universitaires dans la politique de concurrence à outrance entre les universités pour accaparer les ressources rares sous la forme de personnes étudiantes;

[24] S'OPPOSE aux effets de l'austérité à l'interne, et en particulier à la transformation du modèle de gouvernance horizontale, collégiale, paritaire, et décentralisée autour duquel l'UQAM s'est développée et qui lui permet de s'acquitter de manière unique de sa mission sociale historique;

[25] APPELLE les membres du syndicat à défendre les instances de gouvernance académique collégiales et paritaires, et en particulier les assemblées départementales et les comités de programmes, et cela sur la base non seulement des règlements universitaires, mais aussi de la convention collective;

[26] DEMANDE que le Comité exécutif du SPUQ saisisse les syndicats de personnes professeures dans le Réseau de l'Université du Québec et la FQPPU de la question de concurrence entre les institutions et de stratégies pour la mitiger ou l'enrayer;

[27] DEMANDE au recteur de l'UQAM, M. Stéphane Pallage, de saisir le BCI et en particulier les Rectorats de l'UQ sur la question de la concurrence entre les universités québécoises et de stratégies pour la mitiger ou l'enrayer;

[28] DEMANDE que le Comité exécutif envisage le dépôt de griefs comme moyen d'enrayer les effets structurels de désolidarisation des mesures

d'austérité, y compris en coordination avec les autres syndicats si le contexte le permet;

- [29] APPELLE les syndicats de la communauté universitaire à renforcer leurs liens et à travailler de façon offensive et imaginative pour empêcher la déstructuration progressive de l'UQAM sous la pression du contexte de restriction budgétaire;
- [30] DEMANDE au Comité exécutif de faire circuler largement cette résolution notamment auprès des membres de l'Assemblée nationale, les principaux médias et les principales centrales syndicales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. La Faculté des sciences de la santé et la transformation de l'UQAM

Le président par intérim explique que le projet de résolution invite les membres à prendre position sur la construction de la Faculté des sciences de la santé (FSS), puisqu'un flou demeure autour de cette question. Il s'agit de continuer de mettre de l'avant le message des deux résolutions du Conseil syndical, soit la nécessité de respecter la structure de gouvernance collégiale et les conventions collectives de l'UQAM. Puisque la construction de cette Faculté s'est opérée par le haut, plutôt que par le bas comme cela a été historiquement le cas pour les autres facultés, des ajustements sont à prévoir. Cependant, il s'agit d'assurer une complète transparence, de rester conforme au fonctionnement de l'UQAM, et notamment de faire en sorte que la communauté soit avisée de ce qui se passe. Alejandro Lorite mentionne que des membres du corps professoral craignent de revivre le passé récent de l'UQAM, où des exemples de grands projets qui se sont déroulés sans contrôle adéquat ont eu lieu et ont entraîné des conséquences financières délétères.

LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET LA MISSION DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU la résolution de la Commission des études de l'UQAM 2023-CE-14467 du 5 décembre 2023, recommandant la création d'une Faculté des sciences de la santé à l'UQAM;
- [2] ATTENDU la résolution adoptée lors du Conseil d'administration de l'UQAM du 23 octobre 2024, portant sur la création d'une Faculté des sciences de la santé à l'Université du Québec à Montréal;
- [3] ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 7 novembre 2024 intitulée « Respect des dispositions de la Convention collective dans la création de la Faculté des sciences de la santé » qui insistait sur le fait que « *l'innovation que constitue l'ajout d'une Faculté nouvelle à l'UQAM n'ait pas pour résultat de modifier les structures collégiales et paritaires de développement et de gestion académique, et notamment le rôle central des départements et des comités de programmes dans le développement des programmes aux trois cycles d'études et la gestion des cours* »;
- [4] ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 16 janvier 2025 intitulée « Composition du conseil exécutif et du Conseil syndical du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM à la suite de la création de la Faculté des sciences de la santé » dans laquelle on mentionne deux griefs syndicaux concernant la création de la Faculté des sciences de la santé en violation de la Convention collective;
- [5] ATTENDU que dans cette résolution le Conseil syndical observait que « *le fonctionnement des instances syndicales présume que les règlements universitaires portant sur l'organisation de la régie interne soient respectés par l'administration, notamment en ce qui concerne la constitution et la structure des instances et des unités composant l'université* » et exigeait par conséquent que « *l'administration respecte la structure horizontale, paritaire et collégiale de l'UQAM et procède à la*

construction de la Faculté des sciences de la santé de façon transparente et réellement participative »;

- [6] ATTENDU la résolution 2024-CE-14651 de la Commission des études du 17 décembre ayant pour objet la constitution du comité de travail sur le développement des sciences de la santé;
 - [7] ATTENDU que le projet académique de Faculté des sciences de la santé sur la base duquel le Conseil d'administration a décidé de la création de la Faculté n'a pas été soumis pour approbation à la Commission des études, et qu'aucun autre projet de Faculté n'a été présenté à la Commission;
 - [8] ATTENDU qu'à ce jour ni le Vice-recteur associé aux sciences de la santé, ni le comité de travail, ni le Recteur, n'ont présenté à la Commission de modalités de création de la Faculté des sciences de la santé, que ce soit en termes de création de départements, de développements de programmes, ou même de projet de « rattachement secondaire » de départements existants, comme suggéré [à l'annonce de la création de la Faculté](#) (Info direction du 1^{er} novembre 2024);
 - [9] ATTENDU que le Recteur a associé publiquement l'avenir de l'UQAM au développement d'une Faculté des sciences de la santé, y compris dans le plan stratégique de développement de l'Université;
 - [10] ATTENDU que le processus de création de la Faculté draine des ressources qui pourraient être essentielles au fonctionnement de programmes et de structures existantes à l'UQAM en période de contractions budgétaires, que ce soit par le dévouement des collègues qui contribuent aux services à la collectivité, au développement du projet, ou sous la forme de salaires de cadres, ou d'heures de travail du personnel de soutien administratif;
 - [11] ATTENDU les inquiétudes concernant l'impact du développement de la Faculté des sciences de la santé sur les structures existantes, particulièrement compte tenu du fait que ce développement doit se faire, selon les mots du Recteur, « à coût nul » ou « avec de l'argent neuf » alors qu'aucun projet de financement n'a été partagé avec la communauté;
 - [12] ATTENDU que l'histoire récente de l'UQAM (p. ex. Îlot voyageur 2005-2007) justifie les inquiétudes de la communauté sur des développements institutionnels qui engagent l'avenir de l'ensemble des collectivités de l'UQAM de façon opaque et irrégulière;
 - [13] ATTENDU les discussions en séance;
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
- [14] DÉPLORE la confusion régnante parmi les membres sur l'état et l'orientation de la construction de la Faculté des sciences de la santé, ainsi que le manque de progrès concret sur le développement de la Faculté, de ses programmes, ou de son financement;
 - [15] RAPPELLE à la Direction que le développement de la Faculté des sciences de la santé doit respecter les conventions collectives et les structures de gouvernance collégiales et paritaires de l'UQAM, et qu'il ne peut pas se faire au détriment des structures existantes, que ce soit institutionnellement ou financièrement;
 - [16] RAPPELLE à la Direction que le développement de programmes à l'UQAM est du ressort conjoint des comités de programmes, des assemblées départementales et de la Commission des études, et DEMANDE que la Direction présente aux instances un plan de construction des unités académiques constitutives de la Faculté des sciences de la santé;
 - [17] EXPRIME sa crainte des effets potentiellement dévastateurs pour l'UQAM de l'échec d'un projet de développement d'une telle envergure mené sans transparence ni supervision adéquate par les instances;

- [18] DEMANDE que la Direction présente par écrit à la Commission des études du mois de juin 2025 le projet et l'échéancier détaillant les étapes de construction de la Faculté des sciences de la santé incluant le montage financier selon des modalités visant à son intégration dans les structures existantes et selon les formes acceptées dans la réglementation de l'UQAM et les conventions collectives;
- [19] DEMANDE que la Direction présente aux instances concernées les modalités de recrutement, interne et/ou externe, des personnes membres du corps professoral qui seront affiliées à la Faculté des sciences de la santé, selon des modalités qui s'accordent avec la Convention collective SPUQ-UQAM;
- [20] SUGGÈRE que les membres du comité de travail sur le développement des sciences de la santé, dans un sens qui favorise la transparence des processus et le respect de modalités de développement académique à l'UQAM, procèdent à un appel public de projets de programme pour la Faculté des sciences de la santé, en vue de maximiser le recours aux expertises internes et nourrir les projets d'organisation interne de la Faculté des sciences de la santé;
- [21] DEMANDE aux membres de la Commission et du Conseil d'administration de s'assurer de la réalisation des paragraphes 18, 19 et 20 dans leurs champs de compétences respectives

La discussion permet la formulation d'un amendement.

AMENDEMENT

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Livain Breau, on remplace, au paragraphe [14] : « la confusion régnant parmi les membres » par « le manque de transparence ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Michel Lacroix rapporte que les personnes représentant le corps professoral au Conseil d'administration sont d'accord avec l'ensemble de la résolution, qui correspond avec ce qui a été présenté au CA. C'est un plan rhétorique, présentant les valeurs de la Faculté, très uqamien dans tous ses éléments (interdisciplinarité, accessibilité, générosité), mais ne proposant qu'un seul élément concret, soit le département des sciences infirmières (donc, d'une Faculté à un seul département). Il s'agit d'un projet pouvant démarrer rapidement, en septembre 2026. L'optimisme de l'administration de l'UQAM envers ce projet n'est pas partagé par tous les membres du CA qui demandent qu'on leur présente un plan global (nombre de départements dans les prochaines années, sources de financement, processus permettant de respecter les règlements de l'UQAM). Pour l'instant, le financement serait lié au programme de financement du gouvernement pour les secteurs à des besoins spécifiques, sans mesure budgétaire liée à l'immobilier. La direction poursuit le projet, car toute la communauté uqamienne adhère à la création de la FSS.

François Bergeron, qui siège à l'Assemblée des gouverneurs de l'UQ, mentionne que le projet de FSS y est discuté comme un grand projet de l'UQ (médecine familiale). Il fait le même constat : des valeurs, mais pas de détails. Il semble toutefois que le gouvernement soit sur le point de donner son accord au projet.

25AG559 LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET LA MISSION DE L'UQAM

- [1] ATTENDU la résolution de la Commission des études de l'UQAM 2023-CE-14467 du 5 décembre 2023, recommandant la création d'une Faculté des sciences de la santé à l'UQAM;
- [2] ATTENDU la résolution adoptée lors du Conseil d'administration de l'UQAM du 23 octobre 2024, portant sur la création d'une Faculté des sciences de la santé à l'Université du Québec à Montréal;
- [3] ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 7 novembre 2024 intitulée « Respect des dispositions de la Convention collective dans la création de la Faculté des sciences de la santé » qui insistait sur le fait que « *l'innovation que constitue l'ajout d'une Faculté nouvelle à l'UQAM n'ait pas pour résultat de modifier les structures collégiales et paritaires de développement et*

de gestion académique, et notamment le rôle central des départements et des comités de programmes dans le développement des programmes aux trois cycles d'études et la gestion des cours »;

- [4] ATTENDU la résolution du Conseil syndical du 16 janvier 2025 intitulée « Composition du conseil exécutif et du Conseil syndical du Syndicat des professeurs et professeures de l'UQAM à la suite de la création de la Faculté des sciences de la santé » dans laquelle on mentionne deux griefs syndicaux concernant la création de la Faculté des sciences de la santé en violation de la Convention collective;
- [5] ATTENDU que dans cette résolution le Conseil syndical observait que « *le fonctionnement des instances syndicales présume que les règlements universitaires portant sur l'organisation de la régie interne soient respectés par l'administration, notamment en ce qui concerne la constitution et la structure des instances et des unités composant l'université* » et exigeait par conséquent que « *l'administration respecte la structure horizontale, paritaire et collégiale de l'UQAM et procède à la construction de la Faculté des sciences de la santé de façon transparente et réellement participative* »;
- [6] ATTENDU la résolution 2024-CE-14651 de la Commission des études du 17 décembre ayant pour objet la constitution du comité de travail sur le développement des sciences de la santé;
- [7] ATTENDU que le projet académique de Faculté des sciences de la santé sur la base duquel le Conseil d'administration a décidé de la création de la Faculté n'a pas été soumis pour approbation à la Commission des études, et qu'aucun autre projet de Faculté n'a été présenté à la Commission;
- [8] ATTENDU qu'à ce jour ni le Vice-recteur associé aux sciences de la santé, ni le comité de travail, ni le Recteur, n'ont présenté à la Commission de modalités de création de la Faculté des sciences de la santé, que ce soit en termes de création de départements, de développements de programmes, ou même de projet de « rattachement secondaire » de départements existants, comme suggéré [à l'annonce de la création de la Faculté](#) (Info direction du 1^{er} novembre 2024);
- [9] ATTENDU que le Recteur a associé publiquement l'avenir de l'UQAM au développement d'une Faculté des sciences de la santé, y compris dans le plan stratégique de développement de l'Université;
- [10] ATTENDU que le processus de création de la Faculté draine des ressources qui pourraient être essentielles au fonctionnement de programmes et de structures existantes à l'UQAM en période de contractions budgétaires, que ce soit par le dévouement des collègues qui contribuent aux services à la collectivité, au développement du projet, ou sous la forme de salaires de cadres, ou d'heures de travail du personnel de soutien administratif;
- [11] ATTENDU les inquiétudes concernant l'impact du développement de la Faculté des sciences de la santé sur les structures existantes, particulièrement compte tenu du fait que ce développement doit se faire, selon les mots du Recteur, « à coût nul » ou « avec de l'argent neuf » alors qu'aucun projet de financement n'a été partagé avec la communauté;
- [12] ATTENDU que l'histoire récente de l'UQAM (p. ex. Îlot voyageur 2005-2007) justifie les inquiétudes de la communauté sur des développements institutionnels qui engagent l'avenir de l'ensemble des collectivités de l'UQAM de façon opaque et irrégulière;
- [13] ATTENDU les discussions en séance;
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
- [14] DÉPLORE le manque de transparence sur l'état et l'orientation de la construction de la Faculté des sciences de la santé, ainsi que le manque de progrès visible sur le développement de la Faculté, de ses programmes, ou de son financement;

- [15] RAPPELLE à la Direction que le développement de la Faculté des sciences de la santé doit respecter les conventions collectives et les structures de gouvernance collégiales et paritaires de l'UQAM, et qu'il ne peut pas se faire au détriment des structures existantes, que ce soit institutionnellement ou financièrement;
- [16] RAPPELLE à la Direction que le développement de programmes à l'UQAM est du ressort conjoint des comités de programmes, des assemblées départementales et de la Commission des études, et DEMANDE que la Direction présente aux instances un plan de construction des unités académiques constituantes de la Faculté des sciences de la santé;
- [17] EXPRIME sa crainte des effets potentiellement dévastateurs pour l'UQAM de l'échec d'un projet de développement d'une telle envergure mené sans transparence ni supervision adéquate par les instances;
- [18] DEMANDE que la Direction présente par écrit à la Commission des études du mois de juin 2025 le projet et l'échéancier détaillant les étapes de construction de la Faculté des sciences de la santé incluant le montage financier selon des modalités visant à son intégration dans les structures existantes et selon les formes acceptées dans la réglementation de l'UQAM et les conventions collectives;
- [19] DEMANDE que la Direction présente aux instances concernées les modalités de recrutement, interne et/ou externe, des personnes membres du corps professoral qui seront affiliées à la Faculté des sciences de la santé, selon des modalités qui s'accordent avec la Convention collective SPUQ-UQAM;
- [20] SUGGÈRE que les membres du comité de travail sur le développement des sciences de la santé, dans un sens qui favorise la transparence des processus et le respect de modalités de développement académique à l'UQAM, procèdent à un appel public de projets de programme pour la Faculté des sciences de la santé, en vue de maximiser le recours aux expertises internes et nourrir les projets d'organisation interne de la Faculté des sciences de la santé;
- [21] DEMANDE aux membres de la Commission et du Conseil d'administration de s'assurer de la réalisation des paragraphes 18, 19 et 20 dans leurs champs de compétences respectives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Renouvellement de la convention collective et augmentation de la cotisation syndicale

Alejandro Lorite souhaite discuter de la nécessité de convoquer, à la session d'automne, une assemblée générale du SPUQ pour discuter de l'augmentation de la cotisation syndicale en prévision de la négociation du renouvellement de la convention.

Il rappelle la détermination du corps professoral au moment de la dernière négociation à déclencher une grève illimitée pour l'amélioration des conditions de travail, mais aussi le questionnement du Comité exécutif sur la capacité du SPUQ à soutenir financièrement ses membres en cas de grève prolongée. Des simulations ont été faites et on s'est demandé s'il était à propos d'augmenter de façon temporaire les cotisations en vue de constituer un fonds qui permette de soutenir une grève de longue durée.

La trésorière, Emily Rosales, rappelle que l'appui financier pour les premiers jours de grève provient des fonds du SPUQ, puis s'ajoute le soutien de la CSN. Le terme pour encaisser les placements du SPUQ correspond à la fin de la durée de notre convention. L'augmentation de la cotisation éviterait de devoir obtenir une marge de crédit ou de contracter un prêt, avec les frais exorbitants que cela implique.

Une discussion s'amorce et permet de constater que le point n'est pas accompagné d'un projet de résolution. L'objectif poursuivi par l'exécutif du SPUQ consiste ici à préparer le corps professoral à une éventuelle augmentation en présentant la situation, et en suggérant la nécessité de convoquer une Assemblée générale extraordinaire sur le sujet des cotisations. Des membres souhaitent connaître le pourcentage de cotisation des

autres syndicats de personnes professeures d'université et la date à laquelle l'assemblée devra se prononcer.

Le président par intérim rappelle que l'objectif est de présenter le sujet et de recueillir les impressions autour de la cotisation.

Des membres sont favorables à une cotisation spéciale applicable avant la période de renouvellement de la convention collective, car cela envoie un message que le SPUQ sera bien préparé pour négocier. D'autres collègues croyaient que la capacité financière du SPUQ permettait de soutenir les membres en cas de grève. Enfin un membre rappelle que le meilleur rapport de force est la mobilisation du corps professoral autour des demandes syndicales et la nécessité que la grève soit votée à forte majorité. Un collègue constate qu'on prépare les esprits sur la difficulté de la prochaine négociation et en demande la raison. Il réitère la nécessité de la documentation pour aborder le sujet de l'augmentation de la cotisation (par exemple, comparaison avec les autres syndicats et établissement des demandes syndicales à incidence monétaire).

Une membre constate qu'il serait opportun de proposer ou de donner le mandat au Comité exécutif de documenter l'état du fond d'urgence, le cas échéant, d'établir l'augmentation des recettes grâce à une contribution spéciale, et de convoquer une assemblée générale extraordinaire à cet effet.

Le président s'assure que les membres acceptent l'ajout d'une proposition à cet effet.

25AG560 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE ET AUGMENTATION DE LA COTISATION SALARIALE

ATTENDU les contextes politiques peu propices aux négociations et en particulier aux éventuelles demandes salariales;

ATTENDU les négociations à venir;

ATTENDU l'éventuelle nécessité d'augmenter les sommes du fonds d'urgence qui permettrait aux membres d'être soutenu·e·s financièrement dans l'éventualité du déclenchement d'une grève comme moyen de pression;

Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Leila Celis,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DEMANDE au Comité exécutif du SPUQ de documenter l'état du fonds d'urgence et, le cas échéant, la nécessité d'augmenter les réserves par une augmentation de la cotisation ou grâce à une cotisation spéciale;

DEMANDE au Comité exécutif du SPUQ d'organiser une Assemblée générale extraordinaire pour discuter de la question avec ses membres au plus tard le 31 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Motions de remerciements

Le président d'assemblée en fait la lecture.

25AG561 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR RÉGINALD SAVARD, POUR SA PARTICIPATION À LA SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Réginald Savard à titre de commissaire représentant les professeur·e·s de la Faculté des sciences de l'éducation à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de Virginie Thériault, appuyée par Mathilde Cambron-Goulet,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement le professeur Réginald Savard pour la qualité de son implication à la Sous-commission des ressources.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG562 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR SYLVIE GENEST, POUR SA PARTICIPATION À LA SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

ATTENDU les deux mandats effectués par la professeure Sylvie Genest à titre de commissaire représentant les professeur·e·s de la Faculté des arts à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU l'engagement indéfectible dont elle a fait preuve pour défendre la mission académique de l'UQAM;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de Philippe Lupien, appuyée par Carlo Carbone,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Sylvie Genest pour les six dernières années passées à défendre la mission académique de l'UQAM et la qualité de son implication à la Sous-commission des ressources.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG563 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR STÉPHANIE BERNSTEIN, POUR SA PARTICIPATION À LA SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

ATTENDU les mandats effectués par la professeure Stéphanie Bernstein à titre de commissaire représentant les professeur·e·s de la Faculté de science politique et de droit à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU l'importance du principe de péréquation spécifique au modèle de répartition des ressources à l'UQAM;

ATTENDU l'engagement indéfectible dont elle a fait preuve pour défendre de la mission académique de l'UQAM;

ATTENDU l'importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l'UQAM;

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Rémi Bachand,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Stéphanie Bernstein pour les cinq dernières années passées à défendre la mission académique de l'UQAM et la qualité de son implication à la Sous-commission des ressources.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG564 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR OLGA NAVARRO-FLORES, POUR SA PARTICIPATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU le mandat effectué par la professeure Olga Navarro-Flores à titre de commissaire à la Commission des études;

ATTENDU l’engagement dont elle a fait preuve pour défendre la mission académique de l’UQAM;

ATTENDU l’importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l’UQAM;

Sur proposition de Monica Soto, appuyée par Martin Petitclerc,

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Olga Navarro-Flores pour la qualité de son implication à la Commission des études.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

25AG565 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR ISSIAKA MANDÉ, POUR SA PARTICIPATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU les mandats effectués par le professeur Issiaka Mandé à titre de commissaire à la Commission des études;

ATTENDU l’engagement dont il a fait preuve pour défendre la mission académique de l’UQAM et son accessibilité;

ATTENDU l’importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l’UQAM;

Sur proposition de Julia Poyet, appuyée par Monia Abdallah,

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Issiaka Mandé pour les cinq dernières années passées à défendre la mission académique de l’UQAM et pour la qualité de son implication à la Commission des études.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

25AG566 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR THÉRÈSE ST-GELAIS, POUR SA PARTICIPATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU le travail effectué par la professeure Thérèse St-Gelais à titre de commissaire à la Commission des études;

ATTENDU son engagement à défendre la mission académique de l’UQAM;

ATTENDU l’importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l’UQAM;

Sur proposition de Jean-François Hamel, appuyée par Frédéric Fournier,

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Thérèse St-Gelais pour la qualité de son implication à la Commission des études.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

25AG567 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR ISABELLE MARCOTTE, POUR SA PARTICIPATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU le travail effectué à titre de commissaire par la professeure Isabelle Marcotte à la Commission des études;

ATTENDU son engagement à défendre la mission académique de l’UQAM;

ATTENDU l’importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l’UQAM;

Sur proposition de David Dewez, appuyée par Laurent Cappadocia,

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Isabelle Marcotte pour la qualité de son implication à la Commission des études.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

25AG568 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR FRÉDÉRICK-GUILLAUME DUFOUR, POUR SA PARTICIPATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU le mandat effectué à titre de commissaire par le professeur Frédérick-Guillaume Dufour à la Commission des études;

ATTENDU son engagement à défendre la mission académique de l’UQAM;

ATTENDU l’importance de la participation des professeur·e·s aux instances de l’UQAM;

Sur proposition de Leila Celis, appuyée par Juliane Bertrand,

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Frédérick-Guillaume Dufour pour la qualité de son implication à la Commission des études.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

25AG569 MOTIONS DE REMERCIEMENTS POUR LES PROFESSEURES, PROFESSEURS AYANT PRÉSIDÉ LES CONSEILS SYNDICAUX 2024-2025 ET L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU SPUQ 2024-2025, ET POUR LES PROFESSEUR·E·S AYANT APPORTÉ LEUR SOUTIEN LORS DES RÉUNIONS SYNDICALES

ATTENDU l’importance de la qualité de la présidence d’assemblée pour préserver le caractère démocratique des assemblées syndicales;

ATTENDU la qualité du travail effectué par les professeures Mathilde Cambron-Goulet, Julia Poyet, Monica Soto et par le professeur Louis Gaudreau à titre de président·e·s des Conseils syndicaux 2024-2025;

ATTENDU la qualité du travail effectué par le professeur Xavier Lafrance à titre de président de l’assemblée générale statutaire 2024-2025;

ATTENDU la qualité du travail effectué par les scrutatrices et scrutateurs Rémi Bachand, Benoît Cherré, Jean-François Hamel, Jonathan Hope, Kathleen Lévesque et Monica Soto;

ATTENDU la qualité du travail effectué par les professeur·e·s à l’inscription des membres à l’Assemblée générale Geneviève Dorais, Mélanie Dumouchel, Matthieu Gruson, Jean Horvais et Marine Le Mené Gigourès;

Sur proposition de Julien Troiville, appuyée par Virginie Thériault,

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement les professeures Mathilde Cambron-Goulet, Julia Poyet, Monica Soto ainsi que les professeurs Louis Gaudreau et Xavier Lafrance pour avoir présidé les assemblées syndicales 2024-2025; et les professeur·e·s Rémi Bachand, Benoît Cherré, Geneviève Dorais, Mélanie Dumouchel, Jean-François Hamel, Jonathan Hope, Mathieu Gruson, Jean Horvais, Marine Le Mené Gigourès, Kathleen Lévesque et Monica Soto pour leur contribution au bon déroulement de l'Assemblée générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG570 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR HUGH THOMAS, REPRÉSENTANT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Hugh Thomas à titre de représentant des professeur·e·s de la Faculté des sciences au Conseil exécutif du SPUQ;

ATTENDU sa participation active aux rencontres du Conseil exécutif, du Conseil syndical et aux Assemblées générales du SPUQ;

ATTENDU son engagement à l'amélioration des conditions de travail des professeur·e·s;

ATTENDU la constance de sa participation aux diverses manifestations visant à défendre le droit à la syndicalisation des travailleurs, travailleuses;

Sur proposition de Christophe Reutenauer, appuyée par Michel Lacroix,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Hugh Thomas pour sa disponibilité et sa solidarité aux causes syndicales;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG571 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR DANIEL BEAUPRÉ, 2^e VICE-PRÉSIDENT SORTANT DU SPUQ

ATTENDU le travail effectué par le professeur Daniel Beaupré à titre de 2^e vice-président du SPUQ;

ATTENDU la contribution soutenue à la défense des conditions de travail des professeur·e·s du SPUQ;

ATTENDU la constance de son engagement;

Sur proposition d'Henriette Bilodeau, appuyée par Frédéric Paré,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Daniel Beaupré pour la qualité de son implication au Comité exécutif du SPUQ;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG572 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR EMILY ROSALES, TRÉSORIÈRE SORTANTE DU SPUQ

ATTENDU le mandat effectué par la professeure Emily Rosales à titre de trésorière du SPUQ;

ATTENDU la gestion rigoureuse des finances du Syndicat;

ATTENDU le dévouement dans toutes les activités du SPUQ;

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Gabrielle Tremblay,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Emily Rosales pour la qualité de son implication au Comité exécutif du SPUQ;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG573 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR MARYVONNE MERRI, 4^E VICE-PRÉSIDENTE SORTANTE DU SPUQ

ATTENDU le mandat effectué par la professeure Maryvonne Merri à titre de 4^e vice-présidente du SPUQ;

ATTENDU la qualité de l'accompagnement offert, l'écoute attentive et la recherche constante de solutions dont elle a fait preuve au cours de son mandat de 4^e vice-présidente du SPUQ;

ATTENDU la constance de son engagement dans toutes les activités du SPUQ;

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Vitor Matias,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Maryvonne Merri pour son engagement indéfectible envers le corps professoral et la qualité de son implication au Comité exécutif du SPUQ;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG574 MOTION DE REMERCIEMENT POUR ALEJANDRO LORITE, PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE DU SPUQ

ATTENDU le travail effectué par le professeur Lorite à titre de président intérimaire du SPUQ;

ATTENDU la contribution soutenue à la défense des conditions de travail des professeur·e·s du SPUQ;

ATTENDU la constance de son engagement;

Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Julia Poyet,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Alejandro Lorite pour la qualité de son implication au Comité exécutif du SPUQ;

SOULIGNE la qualité du travail effectué à titre de président intérimaire du SPUQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25AG575 MOTION DE REMERCIEMENTS AU COMITÉ EXÉCUTIF

Sur proposition de Julianne Bertrand, appuyée par Gabrielle Tremblay,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE les membres en poste au Comité exécutif pour le travail accompli cette année et la poursuite de leur engagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de l'assemblée à 16 h 02.

Le président par intérim,

La secrétaire générale,

Alejandro Lorite

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Assemblée générale statutaire du SPUQ, mercredi 30 avril 2025)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2024-2025, tenue le 30 avril 2024
3. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2024-2025 »
4. MNP, Rapport de l'auditeur indépendant, 31 mars 2025
5. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
6. SPUQ, Tableau des dons et appuis 2024-2025
7. SPUQ, Tableau des dégrèvements 2024-2025
8. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du cabinet comptable pour l'audit 2024-2025 »
9. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
10. SPUQ, projet de résolution : « Prévisions budgétaires 2025-2026 »
11. SPUQ, projet de résolution : « Nomination du cabinet comptable pour l'exercice financier 2025-2026 »
12. SPUQ, projet de résolution : « Rapport de la représentante et des représentants du corps professoral aux instances de l'UQAM »
13. SPUQ et Secrétariat des instances : « Liste officielle des candidatures »
14. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif
15. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme »
16. SPUQ, projets de résolution : « Les mesures d'austérité et la transformation de l'UQAM »
17. SPUQ, projets de résolution : « La Faculté des sciences de la santé et la mission de l'UQAM »
18. SPUQ, projets de résolution : « Motions de remerciements »

Annexe 1– RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Rapport du président par intérim

Au nom du Comité exécutif, je vous remercie d'avoir pris le temps de vous rassembler aujourd'hui pour cet événement qui chaque année exprime l'existence du collectif professoral dans son hétérogénéité, sa richesse, ses inquiétudes, ses colères et ses rêves.

En 2024-20225, le SPUQ a suivi sa mission de poursuivre – et je cite l'article 3 des Statuts et règlements du syndicat : « *l'étude, la défense et la promotion des intérêts et des objectifs professionnels, syndicaux, économiques, sociaux et politiques de ses membres et des autres travailleuses, travailleurs.* »

DEUX FRONTS

Pour parler le langage de la politique syndicale, en particulier celui de la Confédération des syndicats nationaux (la CSN), la centrale syndicale à laquelle nous sommes affiliés, cette action au service de la mission du SPUQ s'est faite en opérant sur *deux fronts*.

Le *premier front*, sur lequel œuvrent mes collègues Henriette, Maryvonne, Vanessa, Daniel, et Frédéric, est celui où l'on canalise la force d'un collectif de 1200 personnes pour défendre dans chaque cas particulier, les droits et intérêts contenus dans la convention collective. C'est le front des griefs individuels, et parfois des griefs syndicaux au nom du collectif, c'est le front des accompagnements dans les processus disciplinaires, des médiations, bref, de la protection des conditions de travail des personnes professeuses à l'UQAM en enseignement, recherche, et service aux collectivités.

Le *deuxième front* est le domaine de l'action politique. Ce domaine invite une action sur le contexte, ou les contextes, de la relation de travail, et le milieu de travail à proprement parler et de façon plus large. L'action sur ce front implique une réflexion, une certaine réflexivité, concernant la nature et la fonction politique du syndicat, ainsi que la relation du syndicat avec ses membres, la direction, les autres syndicats, et le reste de la société. C'est le front des prises de position publiques, dont celle contre le projet de loi n° 44 l'année passée; des prises de position intersyndicales à l'interne, concernant par exemple les contrats d'Amazon, cette année; ou encore les résolutions que prennent les instances syndicales sur les questions de société en lien avec les « *intérêts et [...] objectifs professionnels, syndicaux, économiques, sociaux et politiques de ses membres et des autres travailleuses, travailleurs.* »

CONTEXTE

Trois éléments du contexte particulier du travail du syndicat doivent être mentionnés ici pour l'année écoulée :

1. L'année syndicale 2024-2025 s'est déroulée à l'ombre de la nouvelle convention collective signée en février 2024 et qui prendra fin en 2027. A ce titre, l'action syndicale visait à la fois la mise en œuvre des règles accordées et la suite des conversations sur les sujets laissés en suspens. C'était la première année de ces nouvelles réalités négociées, comme l'absence de l'évaluation statutaire des professeurs au cinq ans, mais aussi l'année des versements de rétroaction salariale, et l'année de mise en œuvre des clauses EDI ajoutées à la convention.
2. L'année syndicale 2024-2025 s'est aussi déroulée dans un contexte où l'exécutif syndical a fonctionné en effectif réduit pour différentes raisons, qui ensemble ont joué dans le déploiement de l'action syndicale. Le Conseil syndical m'a beaucoup entendu cette année parce que j'ai eu le plaisir et l'honneur d'assumer les responsabilités de la présidence en l'absence de la présidence légitime, Geneviève Hervieux, que vous avez élue l'année passée. C'était une année de repli, après une année d'hyperactivité.
3. Enfin, cette action syndicale a été structurée par la relation entre le syndicat et une relativement nouvelle direction à la tête de l'université, une relation qui, en contexte de mesures d'austérité continues et en contradiction avec le discours public, a fait jouer les tensions permanentes entre les courants divers de l'action syndicale – un *syndicalisme de combat*, un *syndicalisme de cogestion*, et ce qu'on a appelé le *syndicalisme d'affaire*, un *syndicalisme de service* ou, si l'on veut être médisant, un *syndicalisme de boutique*.

Ces trois éléments de contexte ont forcé ensemble une réflexion interne de l'exécutif syndical sur les relations entre les deux fronts mentionnés et les liens inévitables entre le premier et le second front – autrement dit : une réflexion sur la politisation de la relation de travail – comprise comme une réaffirmation, dans l'action syndicale même, du fait que la protection des individus dans le milieu de travail *ne se fait que par l'existence et la force du collectif*. La mobilisation décisive du corps professoral lors de la dernière négociation en a été une belle illustration récente : chacune, chacun d'entre vous avez reçu une augmentation, une rétroaction salariale, simplement parce que des collègues se sont mobilisés, sont venues aux AG, ont fait du bruit dans les couloirs, ont appelé le rectorat, ou se sont portés volontaires pour la négociation elle-même.

En d'autres termes, si « *l'enfer c'est les autres* », ce sont aussi « *les autres* » qui sont la source de tout ce qui nous permet de faire le travail que nous aimons à l'UQAM.

UNE NOUVELLE DIRECTION

Monsieur le président, Chers collègues,

L'histoire récente du Syndicat est donc celle d'une nouvelle administration à la direction de l'UQAM. Une direction que l'on sait positive, optimiste et bâtisseuse de grands projets, et qui a soulevé, du moins initialement, l'enthousiasme d'une grande partie de la communauté en retour. En termes concrets syndicaux, la ligne directrice choisie dans les rapports collectifs a été celle de la *déjudiciarisation*, pour faire suite à une crise dont vous vous souviendrez peut-être, et qui a risqué de miner à jamais non seulement le Syndicat, mais aussi toute l'économie interne de l'université. « Déjudiciariser », cela voulait dire minimiser le recours au grief et à l'arbitrage, traiter des problèmes en amont, négocier et régler comme si chaque problème humain individuel était un problème institutionnel. L'idée était aussi d'ouvrir un peu plus un front de cogestion informelle, en marge du rapport de force – parce que, finalement, nous sommes dans le même bateau.

Même bateau, certainement – mais est-ce que nous rêvons des mêmes destinations ? Il est certain que les relations avec l'administration sont cordiales et faciles, et il est également certain que les personnes autour de la table sont, individuellement, toutes pleines de bonne volonté, d'humour, de charme et d'intelligence. Mais les structures sont néanmoins tenaces. Et comme vous l'indiquera Henriette dans quelques minutes, à l'heure du bilan, le constat est peut-être encore plus inquiétant, ou déprimant : nous nous parlons, nous échangeons, nous travaillons ensemble, nous rions ensemble même avec la direction, mais il n'en reste pas moins que nous avons plus de vingt nouveaux griefs actifs.

Parce que, dans le travail de défense des individus au travers du collectif, le Syndicat s'oppose ici, non pas à l'administration, mais aux forces sociales convergentes qui alimentent l'atomisation des milieux de travail, en contradiction manifeste avec les présupposés d'une convention *précisément collective* : d'un côté, les mesures d'austérité, les coupures dans les ressources et dans les charges, l'augmentation du fardeau administratif qui pousse les collègues à l'isolement et l'épuisement; de l'autre, la pauvreté des moyens de règlement des différends autre que le recours à la plainte et au litige pour régler tout et n'importe quel problème de façon individuelle et individualisante.

À l'UQAM, la péréquation, l'interdépendance des unités, l'interdisciplinarité réelle des collaborations, toute cette organisation exprime le fait que l'activité universitaire est le produit d'un organisme, ou d'un ensemble d'organismes idéalement en symbiose. La recherche des unes et des uns se fait parce d'autres enseignent plus, l'enseignement des unes et des uns s'appuie sur le rayonnement de la recherche des autres, et ainsi de suite. Le même jeu d'équilibre se joue entre les programmes, les départements, les Facultés *de façon solidaire*. Les instances collégiales, les instances paritaires, la Commission des études, la Sous-commission des ressources, le Conseil d'administration, toutes expriment ce fait. La défense des profs dans leur milieu de travail se fait donc par la protection du milieu spécifique de l'UQAM, y compris les modes de gestion et les mécanismes collégiaux de décision qui soutiennent l'autonomie universitaire et ultimement la liberté académique, selon la fameuse déclaration de l'UNESCO sur la liberté universitaire. D'où l'importance de prendre soin de nos instances collégiales, nos AD, nos comités de programmes, nos instances institutionnelles comme la Commission des études et la Sous-commission. Si elles se retrouvent dans notre convention collective, c'est parce qu'elles font partie de notre milieu et de nos conditions de travail de prof de l'UQAM.

Mais donc, en temps d'austérité, il y a une certaine gestion interne de la pression budgétaire gouvernementale, un certain choix de priorités effectué par l'administration face au désinvestissement gouvernemental dans l'enseignement supérieur, particulièrement l'enseignement supérieur public, et qui se traduit en mesures court-termistes et budgétaristes en décalage avec la cadence de la vie académique, des programmes d'études, des parcours étudiants, et des programmes de recherche. Et il y a la concurrence à l'interne pour les ressources, la pression administrative sur les profs, en marge de la course à la productivité qu'on encourage allègrement et individuellement sur chacune et chacun – et le tout force le repli, l'isolement, l'opposition, la division, et parfois la détresse qui vient nous chercher au syndicat, et se traduit trop souvent et trop péniblement en plaintes entre collègues.

Les rencontres du Comité exécutif durant cette année passée avec les directions académiques ont documenté comment les mesures continues d'austérité, des coupes dans les charges, dans le soutien administratif, dans l'appui logistique, la rationalisation administrative sous forme de mutualisation des ressources, toutes ces entreprises ont pour résultat non seulement la surcharge des profs (qui se mettent à faire tout sauf de l'enseignement ou de la recherche), et la dégradation des milieux de travail – mais aussi et plus profondément la perte de contrôle par les profs sur leur travail et l'érosion de la liberté académique comme de la collégialité.

Les rencontres avec les directions de centres de recherche ont permis à l'exécutif syndical par ailleurs de comprendre mieux comment l'appui institutionnel à la recherche contemporaine, ses méthodes et ses exigences, est défaillant – et aussi de faire comprendre aux collègues que les conditions de la recherche *sont des conditions de travail*, que ce soit, d'ailleurs, pour les membres du syndicat des profs, les membres du syndicat des personnes employées, le SEUQAM, ou le syndicat des personnes étudiantes employées, le SETUE, ou bien sûr nos collègues chargés de cours, au SPPEUQAM. N'oublions pas que ces voisines et voisins dans nos milieux de travail sont aussi des personnes syndiquées.

Relier les deux fronts signifie par conséquent pour le syndicat insister dans nos démarches sur le fait que derrière nombre de situations individuelles, il y a des milieux de travail fragilisés, affaiblis par des épreuves diverses, des conflits anciens, et bien souvent un problème d'allocation de ressources nécessaires pour que les profs puissent effectuer leur travail adéquatement. Soutenir adéquatement un milieu, un département, un centre de recherche, requiert un investissement matériel et politique. Nous avons porté ce message sans relâche auprès de la direction, parfois de façon intersyndicale avec nos collègues du SEUQAM, par exemple – *et les résultats ont été limités*. Et nous avons constaté, vous avez constaté aussi, qu'à la faveur des mesures de contraction budgétaire, des transformations administratives et institutionnelles ont eu lieu – vers une centralisation des ressources de soutien académique autour des décanats et une reconfiguration de l'organigramme universitaire en faveur d'un plus grand contrôle centralisé et vertical de la planification académique.

Monsieur le président, Collègues du syndicat,

En 2024-25, en termes concrets, l'action syndicale s'est attachée donc à la poursuite des dossiers laissés en suspens, délibéré ou non, par la négociation de la convention collective :

MAITRES DE LANGUE : L'année syndicale a commencé durant l'été 2024 par la concrétisation d'une victoire historique contre l'obstination également historique de l'administration : l'intégration des maîtres de langue dans le corps professoral. Une injustice structurelle, qui se traduit en situations concrètes, individuelles, familiales et existentielles, a été corrigée par la pression du collectif, et se répare aujourd'hui de façon collective dans la transformation de l'école en un département uquamen comme les autres. Le syndicat a appuyé dès le début ce processus, tout en veillant à ne pas se mêler des processus académiques et interférer avec l'autonomie de l'École. Nous allons continuer d'appuyer l'École de langues et ses membres du mieux que nous pouvons pour propulser ses réalisations et son potentiel colossal pour l'UQAM.

COMITÉS PARITAIRES : La convention collective avait mis en place sept comités paritaires pour traiter de questions spécifiques laissées de côté durant la négociation (depuis l'enseignement en ligne jusqu'à l'accès à l'égalité en emploi, en passant par la répartition des heures d'auxiliaires ou le ratio moyen entre personnes étudiantes et profs au 2^e et 3^e cycle). Les discussions vont bon train et des résultats devraient émerger dans

l'année académique prochaine. J'en profite ici pour remercier les collègues qui ont pris de leur temps pour donner leur service à la collectivité dans ces comités, dont le travail aura des conséquences pour les conditions de travail quotidiennes de la plupart d'entre nous, sans que nous nous en rendions nécessairement compte.

SOUTIEN ADMINISTRATIF : La relation de travail est une relation politique parce qu'elle se déroule dans un milieu structuré par des rapports de pouvoirs entre groupes, entre personnes et entre fonctions. Les profs accomplissent leur travail en utilisant au mieux les ressources de leur environnement humain et matériel. Peut-être que vous avez remarqué la diminution progressive du soutien administratif local et le transfert des tâches cléricales vers vous, sous la forme de procédures bureaucratiques, de reddition de comptes multiples, de formulaires incessants. Peut-être que vous êtes à la direction d'un département et vous ne savez pas quand vous aurez une personne à l'assistance administrative ou au secrétariat. Peut-être que vous êtes à la tête d'une chaire ou d'un centre et que vous n'avez aucun appui de l'administration pour votre gestion budgétaire, votre gestion logistique, vos ressources humaines – et cela alors que l'administration reçoit une partie de vos subventions pour *a priori* faire exactement ça. La convention collective avait prévu que le sujet du soutien administratif serait traité dans des rencontres paritaires spécifiques dans le courant de l'année. Comme ailleurs, mes collègues me contrediront si nécessaire, mais parmi les réussites du syndicat cette année, je ne crois pas que l'on puisse compter le fait d'avoir communiqué avec succès le sentiment d'urgence qui anime les profs qui nous ont parlé. Nous continuerons.

BIPH : La politisation de la relation de travail, la mise en évidence des interdépendances dans le milieu et du substrat collectif, s'est traduite dans une résistance particulière du syndicat à un mécanisme central de dépolitisation de la relation de travail – à savoir la gestion de la politique 42 sur le harcèlement psychologique par l'Université et le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH). Après plusieurs résolutions du Conseil syndical et des initiatives intersyndicales pour obtenir de la part de l'administration plus d'indépendance et de ressources pour le BIPH, pour déployer une action qui prenne en considération les structures, la dynamique sociale propre du milieu universitaire, et des procédures de règlement de différends qui prennent en compte les champs de forces dans lesquels nous opérons, l'exécutif a tiré les conclusions qui s'imposaient. L'exécutif a pris la décision collective de *cesser l'accompagnement des personnes mises en causes ou plaignantes au BIPH, sur la base d'une analyse juridique et politique des responsabilités propres du syndicat et de l'administration concernant l'obligation d'éliminer le harcèlement psychologique à l'université*. Surtout, le syndicat a été longtemps aux premières loges pour voir de près les effets indésirables et les résultats fâcheux des procédures de plainte individualisantes, psychologisantes, désincarnées et décontextualisées – vulnérables aux dérapages et à l'ingérence administrative, sujette à l'instrumentalisation et souvent déployées administrativement avec autant de désinvolture que de violence.

Le harcèlement psychologique est une pathologie des institutions et des collectifs qu'il faut éliminer absolument – et le problème ici n'est certainement pas la lutte contre le harcèlement. Le problème est que la lutte contre le harcèlement serve de cadre à la résolution des différends, de tous les différends – parce que tout doit s'exprimer comme un risque de dérive vers un harcèlement potentiel, et les profs se soumettent ainsi à ce mécanisme de contrôle et de surveillance sociale de leur comportement présumé potentiellement pathologique. Ce n'est là que le revers pathologisant de la vision institutionnelle dominante qui se manifeste, ici comme ailleurs, dans l'encouragement à la compétition joyeuse, le surmenage serein, la productivité jusque dans les terreurs nocturnes, et les autres marques de la positivité toxique.

Monsieur le président, cher.e.s collègues,

SOLIDARITÉ INTERSYNDICALE : Les *liens stratégiques entre les deux fronts de l'action syndicale* se concrétisent de façon manifeste et plus positivement parlant dans la promotion et l'instrumentalisation de la solidarité intersyndicale.

Quand on approche les situations individuelles depuis la perspective du milieu de travail et des relations entre les personnes, leurs outils de travail, leur réseau de ressources, la culture institutionnelle, et ainsi de suite, on se bute immédiatement à la structure imposée par le droit du travail (et la version du consensus social-démocrate qui a déradicalisé l'action syndicale), dans le sens d'une pression vers un syndicalisme de service ou un syndicalisme d'affaire – en gros : nous sommes là pour obtenir des avantages, des ressources, ou des services pour les membres. Donc un aspect important de cette structure est le *corporatisme des intérêts*, qui renforce encore un peu plus

l'individualisation des situations et des solutions, et tout ce qu'on voit à l'œuvre dans le fait qu'aujourd'hui le BIPH est le mécanisme central de résolution des différends à l'UQAM.

Une réponse pour nous a été de renforcer les *liens intersyndicaux*. L'objectif a été d'ouvrir un dialogue pour délimiter ensemble nos intérêts communs, le pourtour de la solidarité qui nous est imposée par un environnement de travail commun.

A chaque négociation de convention collective, chacun des quatre syndicats entend le même refrain : « si on vous donne ça, les autres vont le demander aussi » ou « on ne peut pas vous donner ça, parce que les autres ont tout pris » (et en général « les autres », ce sont les profs). Sur la base de la longue tradition de rencontres intersyndicales et de rencontres entre syndicats et associations étudiantes, nous avons multiplié des actions concrètes pour marquer l'existence d'objectifs communs et définir les enjeux, stratégies et actions qui nous séparent (par exemple écrire à trois voix pour forcer le versement de la PSG).

Le Conseil syndical a reçu cette année le président et le vice-président du SPPEUQAM, **Olivier Aubry** et **Ricardo Peñafiel**, ainsi que la responsable des affaires internes au SÉTUE, **Leïla Benabdelouhab**. Dans les deux cas, il s'agissait de pouvoir entendre activement et constructivement les revendications des organisations dans leurs négociations avec notre employeur commun. Et cela répétait l'exercice que nous avons fait l'année précédente avec le président du SEUQAM, **François Laplante-Lévesque**, qui était venu nous présenter les enjeux de la négociation du SEUQAM. L'intersyndicalisme est *un pari en faveur de la solidarité*, qui se matérialise dans le fait que le jour venu, l'union fera la force. Dans ce cadre, le Comité exécutif est fier d'avoir pu associer le SPUQ au rapprochement historique initié par le SEUQAM avec l'association des personnes employées non syndiquées de l'UQAM (AENSUQAM), qui a été le fondement de plusieurs actions conjointes auprès de l'administration (sur le versement de la PSG) ou de communications communes avec nos membres (sur les sondages relatifs aux risques en matière de santé et sécurité au travail).

L'existence de ces discussions intersyndicales m'amène à un sujet final et central de l'année écoulée, un sujet qui a animé nos discussions entre syndicats, qui a occupé notre Conseil syndical, et qui fait l'objet d'un projet de résolution aujourd'hui à l'Assemblée générale.

LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ : La perspective syndicale est multiple, mais elle se résume à une proposition simple : (1) la mission de l'UQAM nous porte naturellement vers le domaine de la santé (où nombre de collègues sont déjà très impliquée au travers de l'enseignement, de la recherche et du service) pour y intervenir de manière progressiste, transformatrice et visionnaire, mais (2) si la Faculté est un laboratoire pédagogique, politique et intellectuel, *sa création ne peut pas se faire aux dépens du reste de l'UQAM*, de ses aspirations à la gouvernance démocratique, de ses instances paritaires ou du partage de pouvoir qui anime sa singularité dans le paysage provincial. Le projet est enthousiasmant, mais le passé récent de l'UQAM nous incite à la prudence, *pour ne pas dire à la panique*, quand les projets d'envergure, institutionnellement et/ou financièrement, se font un peu trop en coulisse et un peu trop spéculativement. D'où le projet de résolution soumis à l'AG, qui fait suite à deux résolutions du Conseil syndical, et qui est un appel à la transparence et un appel à faire confiance à l'expertise interne.

L'AVENIR : Le contexte syndical plus large est mitigé. Le travail syndical à l'UQAM se fait en relation avec un contexte plus large d'activités syndicales qui nous unissent par profession (au travers de la Fédération des professionnelles de la CSN ou de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université) ou par région (au travers du Conseil central du Montréal métropolitain), mais aussi par nos liens avec le réseau de l'UQ, au travers duquel nous participons aux structures de gestion des régimes de retraite et d'assurances collectives. Le contexte provincial a été celui d'actions syndicales importantes : pour la défense du système de santé, en automne; contre les licenciements d'Amazon ou contre le projet de loi 89, plus récemment; ou plus près de chez nous, contre les projets d'Hydro-Québec dans notre cour arrière à la Grande bibliothèque, à venir.

Vous entendrez certainement parler des assurances collectives dans l'année qui vient ou la suivante, de même que, possiblement, des retraites, et des dynamiques intersyndicales qui les portent. On peut signaler, d'ailleurs, en termes de suivi de l'AG précédente, mais aussi du Conseil syndical, que, d'une part, notre représentant au comité de placement

du RRUQ est venu à deux reprises exposer au Conseil syndical la position du comité concernant le désinvestissement en lien avec les résolutions du Conseil syndical concernant la guerre en Palestine en février et juin 2024. D'autre part, on peut signaler, en lien avec une résolution passée par l'AG concernant le partage du financement des assurances collectives, que la clause commune des conventions collectives concernant les assurances collectives est en cours de renégociation – ce qui reportera à l'année prochaine une discussion sur les modalités de financement des assurances collectives.

En parlant de négociation, à l'horizon syndical on voit bien sûr pointer 2027, une nouvelle négociation de convention collective pour améliorer les conditions de travail. On connaît quelques enjeux concrets qui définissent les conditions de travail des collègues : les inquiétudes quant à la charge d'encadrement changeante au 2^e et au 3^e cycle; le soutien technique et logistique en Arts; la protection spécifique des petits départements sans qui l'UQAM ne serait pas l'UQAM, ou pas une université, pour ce qui est des enveloppes de charge, des services aux collectivités, ou des ouvertures de poste : philosophie, danse, théâtre; ou encore l'importance de fonds de transition en recherche en sciences. On pense plus généralement aussi à une évaluation sérieuse de la charge globale de travail des profs dans un environnement où la population étudiante évolue, où les exigences de la recherche se complexifient, où le soutien administratif disparaît, et où l'enseignement en ligne se normalise. Sur ce front-là, les préparatifs commenceront dès 2026. Et *vous serez appelés à contribuer à l'élaboration du cahier de demandes* pour ce qui, de l'avis général, sera une négociation difficile – parce que (1) le gouvernement vient de décider de définancer un peu plus l'enseignement supérieur; (2) notre convention récente est généralement considérée, surtout par la direction de l'UQAM, comme extrêmement généreuse; et (3) les universités sont mises à mal partout.

Mais la pression sur le 2^e front, la pression de l'environnement immédiat ou moins immédiat de l'université, se fera sentir. Les personnes chargées de cours auront déjà commencé leur négociation à la fin 2025 – donc : quelle place pour l'intersyndicalisme, quelle place les ressentiments mutuels laisseront à une réflexion stratégique et politique de fond sur la nature de la précarité, la transformation des structure de gouvernance de l'université, ou une diversité des profils professoraux qui permettra d'imposer l'absorption de personnes chargées de cours – au lieu de continuer le cirque perpétuel et dépolitisé des préjugés de statut qui permettent à l'administration de jouer sur nos divisions.

Monsieur le président, Collègues du syndicat,

N'oublions pas que nous sommes passés à un cheveu de la grève à l'automne 2023. Nous y reviendrons cet après-midi lorsque nous parlerons de la constitution du fond de grève pour la prochaine négociation et la nécessité de considérer l'augmentation des cotisations syndicales. Mais notre petit microcosme de travail, que nous voulons, que nous savons, essentiel pour l'avancement de la société québécoise, les progrès de la santé publique, la promotion de l'esprit critique et la démocratisation de la connaissance, est fragile – parce que nos institutions sont fragiles, et que notre profession est fragile.

Autour, *l'internationale fasciste* en cours de consolidation se réunit, non pas seulement autour de la xénophobie et de l'oligarchie, mais aussi autour de l'antiintellectualisme, et d'un slogan simple et direct venant de la bouche du vice-président des États-Unis : « *universities are the enemy* » – les universités sont l'ennemi. On sait ce que ça veut dire, on le voit maintenant aux États-Unis, on l'a vu dans le Brésil de Bolsonaro, ou la Hongrie de Orban. Le Conseil syndical a passé une résolution en mars sur la fascisation du gouvernement étatsunien et son impact sur les universités, y compris dans les relations avec les universitaires du Québec.

Au Canada et au Québec, aussi – et l'on doute des changements qu'amènera le répit libéral – le réflexe xénophobe facile encourage la mise en place de politiques migratoires qui vont avoir des effets désastreux sur les institutions universitaires – à la limitation du nombre de personnes étudiantes internationales s'ajoutent les freins mis à l'embauche de profs de l'international et la fermeture de l'accès à la résidence permanente pour les diplômés venant de l'extérieur du Canada. Le répit des élections fédérales face à une contamination trop directe du fascisme n'empêche pas que les universités soient menacées et que les profs se posent la question de l'avenir de leur profession et de leur collectif.

Enfin, et pour ne pas finir sur une perspective apocalyptique, je ne mentionnerai pas en détail l'intelligence artificielle, et le retard *extraordinairement irresponsable* que nous avons pris dans notre relation avec cette force de transformation sociale.

Plutôt, monsieur le président, chers collègues, parce que le thème était ici de célébrer le collectif qui porte le syndicat et lui donne les moyens d'appuyer ses membres, j'aimerais, avant de passer la parole à Henriette, remercier les personnes qui ont répondu présentes pour faire vivre les instances syndicales et institutionnelles quand le syndicat a appelé. Merci à vous, dans le désordre, et en en oubliant trop : Michel, Saïdatou, Lucie, Guillaume, Olga, Benoit, Issiaka, Thérèse, Véronique, Julien, Isabelle, Michel, Stéphanie, Elizabeth, Réginald, Isaac, Anne, Audrey, Dominique, Yves, Jean-Philippe, une autre Dominique, Thomas, Monia, Jean-Marie, Virginie, Hugh, Jean-Pierre, Martin, Bruce, Rémi (doublement), Karine, Martin (un autre), Francis, Xavier, Julia, Louis, Monica, Mathilde, Jean-Philippe et Marc.

Et finalement, un merci tout particulier et insuffisant, à deux piliers du syndicat, qui vous sont familier et familière si vous êtes venus au Conseil syndical ou aux locaux du syndicat – les deux membres du syndicat des employés du SPUQ, avec qui nous avons par ailleurs conclu une nouvelle et belle convention collective cette année, Roxane et Julien. Merci infiniment!

Merci monsieur le président.

Annexe 2 – Présentation du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca

COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME

Co-coordination du comité :

- ❖ **Ndeye Dieynaba Ndiaye, LLD**
Professeure agrégée de droit
Département des sciences juridiques
- ❖ **Myriame Martineau**
Professeure-créatrice (El Yamani)
Département de sociologie
- ❖ **Jean-Pierre Mercier**
Professeur
Département d'éducation et de formation spécialisées

Objectif :
Lutter et agir
contre le racisme
systémique
à l'UQÀM
Rapport 2024-2025



Plan de présentation

1- Quoi ? Notre Mission

Résolution du SPUQ, 10 avril 2024

**Définition du mandat du Comité
du SPUQ de lutte contre le racisme
(2024-2025 et 2025-2026)**

**2- Par qui ? Une expertise
multidisciplinaire au service de la
lutte contre le racisme systémique
à l'UQÀM**

3- Comment ? Plan d'action

I. Notre mission

Rappel des valeurs et principes de l'UQÀM qui guident notre mission :

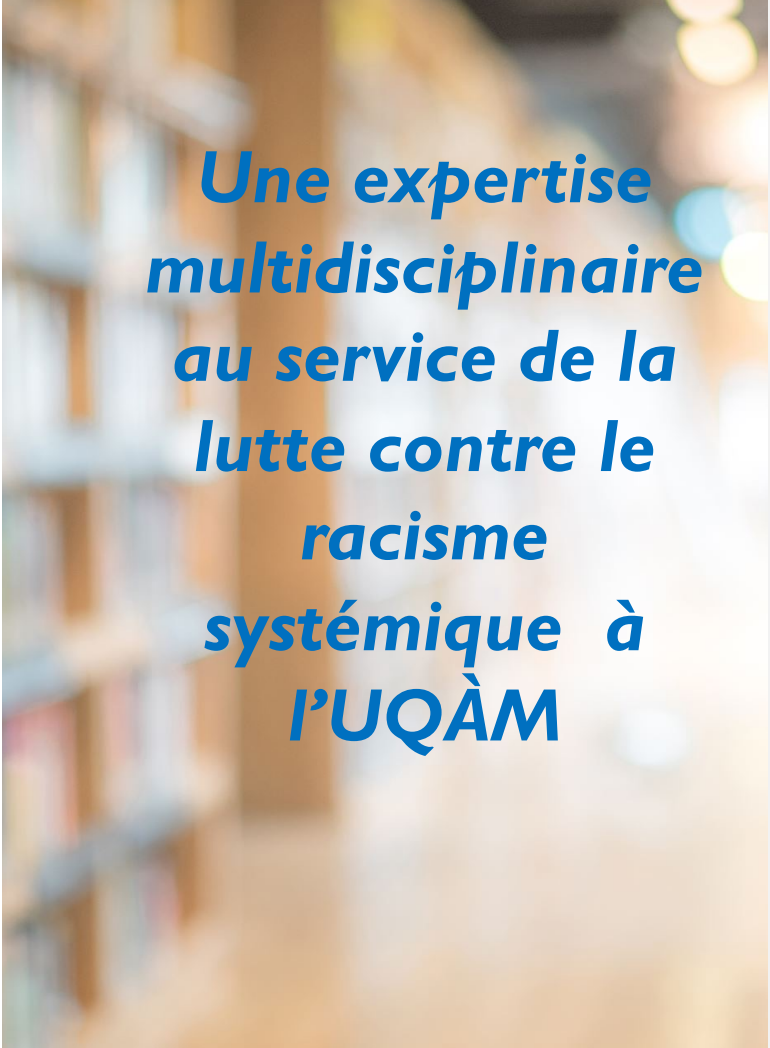
- ❖ Justice cognitive
- ❖ Justice sociale
- ❖ Démocratisation des savoirs
- ❖ Interdisciplinarité
- ❖ Antiracisme et antisexisme
- ❖ Accès aux études

Voir : <https://uqam.ca/information/mission/>

2- Par qui ?

Le comité est composé de 20 personnes professeures avec une diversité d'expertise dans les domaines suivants :

- Arts visuels et médiatiques
- Didactique
- Droit
- École de langues
- Éducation
- Histoire
- Histoire de l'art
- Organisation et ressources humaines
- Sciences biologiques
- Sciences comptables
- Science politique
- Sociologie
- Théâtre
- Travail social



***Une expertise
multidisciplinaire
au service de la
lutte contre le
racisme
systémique à
l'UQÀM***

3- Comment ? Plan d'action

- ❖ Rédiger un **mémoire** : recherche documentaire et étude empirique sur le racisme systémique **2023-2026**
- ❖ Mettre à profit **l'expertise et les ressources** des membres du comité sur ces enjeux afin de :
 - ✓ **Sensibiliser** les membres de la communauté uqamienne;
 - ✓ **Outiller** la communauté uqamienne sur le racisme systémique (conférences, ateliers de formation, capsules vidéo, etc.)





Nombre de rencontres

2024-2025

**Une rencontre aux six semaines avec
les membres du Comité**

+

**Une rencontre aux deux semaines de
l'équipe de coordination**

+

**Plusieurs rencontres ponctuelles
avec les instances de l'UQÀM en
suivi des travaux du Comité**



Activités organisées et réalisées

Automne 2024

Plusieurs rencontres-discussions avec diverses instances et groupes/chaires de recherche de l'UQÀM

Hiver 2025

16 janvier 2025 : Séance d'écriture collective en vue de la soumission de demandes de subvention

21 mars 2025 : Entrevue-conversation sur les réalités du racisme à l'UQÀM avec la participation de 30 personnes professeures

28 mars 2025 : Marche silencieuse jusqu'au bureau du recteur et dépôt d'une résolution au Conseil syndical

ENTREVUE-CONVERSATION SUR LES RÉALITÉS DU RACISME À L'UQAM

ORGANISÉE PAR LE COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME
ET LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LE RACISME DANS LES MILIEUX ÉDUCATIFS

VENDREDI 21 MARS 2025

Pavillon Paul-Gérin-Lajoie
(N-3050) de 12 h 30 à 14 h 30

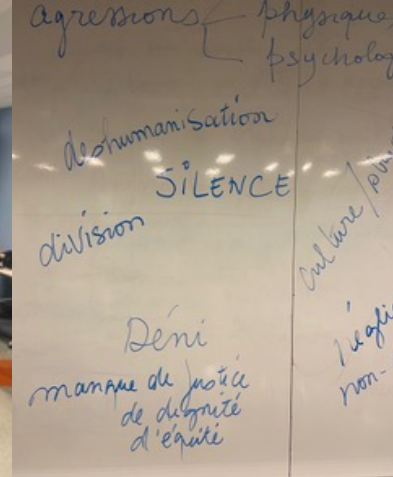
INSCRIPTION OBLIGATOIRE
via ce **lien** ou le **code QR**



Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal



Chaire de recherche sur le racisme
dans les milieux éducatifs



21 mars



28 mars



Financement

Deux demandes de subvention

(Connaissances en action, mars 2024;
RéQEF-Antenne UQÀM, mars 2025)

+

Proposition du Comité :

Un montant de 100\$ offert par
chaque membre du Comité servira à
octroyer une bourse étudiante
provenant du SPUQ sur la
problématique du racisme

+

Autres demandes internes
de subvention en cours

Merci de votre aimable attention !!!

ANNEXE : RÉOLUTION DU 28 AVRIL 2025

DÉNONCIATION D'AGRESSIONS ET D'ACTES RACISTES ENVERS CERTAINS.ES COLLÈGUES ET DEMANDE DE MESURES IMMÉDIATES ET EFFICACES POUR GARANTIR LE RESPECT DES DROITS FONDAMENTAUX À L'UQAM

ATTENDU la résolution 2023-CE-14467 de Conseil exécutif du SPUQ du 10 avril 2024 définissant le MANDAT DU COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME POUR LES ANNÉES 2024- 2025 ET 2025-2026.

ATTENDU le mandat du comité SPUQ de lutte contre le racisme qui est d'identifier et de documenter le racisme et de lutter contre toute forme de racisme au sein de l'UQAM.

ATTENDU la responsabilité du comité SPUQ de lutte contre le racisme qui est également de soutenir les membres du corps professoral qui subissent du racisme, de porter leur parole au sein des instances syndicales et institutionnelles, et de recommander des actions concrètes (mesures, réparations) pour mettre fin à ces violences systémiques.

ATTENDU l'énoncé de principe de la Politique n°28 sur les relations interethniques aux termes duquel la politique repose sur les principes suivants :

- tous les êtres humains sont égaux en valeur et en dignité et ont droit à une égale protection, quelles que soient leur origine, la couleur de leur peau, leur religion, leur culture, leur appartenance ethnique, etc.
- l'Université réproouve et déclare incompatible avec la vie universitaire toute conduite raciste, discriminatoire ou constituant du harcèlement racial fondé sur l'origine, la couleur de peau, la religion, la culture, l'appartenance ethnique ;

ATTENDU l'article 3 de de la Politique n°28 sur les relations interethniques selon lequel, de façon générale, l'Université veut :

- dénoncer, par la présente politique, les comportements racistes et réprouver et combattre la discrimination directe ou systémique ainsi que le harcèlement fondé sur les origines, la couleur de peau, la religion, la culture ou l'appartenance ethnique.
- protéger l'intégrité physique et psychologique ainsi que la dignité des personnes susceptibles d'être victimes de discrimination directe ou systémique ou de harcèlement racial par la prévention, la sanction et le redressement de la situation créée par la discrimination ou le harcèlement »;

ATTENDU l'article 3 de de la Politique n°28 sur les relations interethniques par lequel « l'UQÀM s'inscrit dans le respect du principe de non-discrimination en raison de la race, de la religion, de l'orientation sexuelle entre autres, largement garanti dans la Charte canadienne des droits et libertés, de la Charte québécoise des droits et libertés de la personne et de toute autre disposition pertinente en vigueur à l'UQÀM » ;

ATTENDU le préambule de la Politique 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement par lequel l'Université reconnaît que

- le harcèlement est majoritairement dirigé à l'endroit de certains groupes.
- ces groupes sont constitués notamment de femmes, plus particulièrement lorsque leur vécu se situe à l'entrecroisement de plusieurs formes de discrimination, des personnes issues des minorités sexuelles ou de genre, des communautés racialisées, racisées ou ethnisées, des communautés autochtones, des étudiantes, étudiants internationaux, ainsi que des personnes en situation d'handicap. Et l'Université s'engage à tenir compte de leurs besoins spécifiques.

ATTENDU l'article 1.3 de la Politique 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement, selon lequel « l'Université voit à la mise en place de mécanismes permettant de traiter avec diligence les situations de harcèlement en s'appuyant sur des principes d'équité, notamment le droit de la personne d'être entendue, d'être traitée avec impartialité et d'être accompagnée d'une personne de son choix, y compris sa représentante syndicale, son représentant syndical ou d'association » ;

ATTENDU l'article 5 de la Politique 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement, selon lequel « harcèlement » est défini comme « incluant notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

- Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.
- Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou à un motif analogue.
- La conduite vexatoire peut se manifester par des paroles, des écrits, des actes ou des gestes à caractère sexuel. La personne qui rapporte, qui est témoin ou informée d'une situation de harcèlement sexuel, de sexisme ou de violence à caractère sexuel est invitée à se référer à la Politique no 16 visant à prévenir et combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel.
- Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement » ;

ATTENDU l'article 12 de la Politique 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement, aux termes duquel, « l'Université ne tolère aucune représailles, directe ou indirecte, contre toute personne se prévalant de la politique ou étant appelée à participer au traitement d'une situation et que la personne à la source de ces représailles s'expose à des sanctions » ;

ATTENDU l'entrevue-conversation, organisée par le comité du SPUQ de lutte contre le racisme le vendredi 21 mars 2025, lors de laquelle, plusieurs témoignages ont démontré l'ampleur des actes et des agressions racistes, de discrimination et de harcèlement inacceptables, de la part des membres du corps professoral de l'UQÀM;

IL EST RÉSOLU QUE LE COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME

RECONNAISSE l'ampleur du nombre de victimes chez les collègues professeures et professeurs de plusieurs agressions racistes dans le cadre de leur travail à l'UQÀM ;

RECONNAISSE la mobilisation sans succès des mécanismes de plainte disponibles à l'UQÀM afin de faire cesser les actes d'agression racistes et discriminatoires à l'endroit de certaines et certains collègues.

DÉNONCE le bâillonnement des victimes qui se trouvent dans le processus de dénonciation du racisme qu'elles subissent ;

DEMANDE, sur la base de l'article 21 des Statuts et règlements du SPUQ, au Conseil exécutif du SPUQ, une dénonciation formelle et une condamnation publique des actes et des agressions racistes subis par des membres du corps professoral aussi bien par les instances du SPUQ que par la direction de l'UQÀM, la Commission des études et le Conseil d'administration

DEMANDE sur la base de l'article 17 des Statuts et règlements du SPUQ, à la présidente, au président du Comité exécutif du SPUQ de saisir la direction de l'UQÀM, la Commission des études et le Conseil d'administration l'UQAM pour que :

- des actes concrets soient posés avec force et rapidité en soutien aux victimes d'agressions racistes et
- des mesures nécessaires soient adoptées envers les personnes responsables d'agressions racistes.

DEMANDE à la direction de l'UQÀM, à la Commission des études, à l'ensemble des collègues, de responsabiliser les unités, les directions d'unités, ainsi que les collègues témoins d'agressions racistes, afin de mettre fin à la permissivité de celles-ci.